

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VO. LI

MONTREAL, 19 NOVEMBRE 1892.

No 22

LA CONDAMNATION EPISCOPALE

Nous venons d'être douloureusement atteints dans nos convictions les plus sincères et nos intérêts matériels les plus précieux.

Mgr l'Archevêque de Montréal a lancé un mandement pour condamner notre journal qu'il déclare dangereux et malsain.

En présence de cette condamnation que nous croyons imméritée nous ne nous laisserons aller à aucun sentiment de révolte.

C'est le temps qui sera le juge de notre œuvre, et nous avons trop confiance dans la légitimité de nos efforts pour n'être pas convaincus qu'avant longtemps, comme d'ailleurs Elle le donne à entendre, Sa Grandeur nous rendra une justice qui nous est refusée aujourd'hui.

Le CANADA-REVUE est accusé d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres.

Nous protestons contre ces trois chefs d'accusation.

Nous n'avons jamais attaqué, à plus forte raison nous n'avons jamais injurié, la religion catholique.

Qu'on se donne donc la peine de feuilleter nos journaux depuis le premier numéro paru, il y aura bientôt trois ans, jusqu'à celui qui paraît aujourd'hui, on n'y trouvera pas une ligne, pas un mot qui soit de nature à faire douter de notre profonde affection à la religion de nos pères.

Nous n'avons jamais attaqué la discipline de l'Eglise, nous n'avons jamais critiqué l'autorité.

Par exemple, nous pouvons avoir dénoncé des abus d'autorité, nous pouvons avoir dévoilé des excès de pouvoir, mais en agissant ainsi nous étions persuadés accomplir une œuvre saine et fructueuse aussi bien pour le peuple que pour le clergé qui est solidaire.

Quant au dernier chef d'accusation, il mérite à peine quelques mots.

Nous n'avons pas injurié les ministres de l'Eglise.

Non, nous le proclamons bien haut, tous ceux que nous avons désignés à la vindicte publique n'étaient pas défendables. Pas un journal qui se respecte n'a osé prendre en mains leur cause L'épiscopat, lui-même, les a dénoncés et flagellés en termes encore plus énergiques que nous.

Nous irons même plus loin. Un jeune prêtre de grand talent, qui nous avait séduits par la majesté de sa parole, par la largeur de ses vues, a eu maille à partir avec la presse que l'on est convenu d'appeler à bons principes: tout le monde l'accablait. Pourtant nous n'avons écouté que la voix du sentiment, et le CANADA-REVUE, le proscrit, le réprouvé, est le seul journal qui ait cherché une excuse à l'acte du révérend Père Gaffre. Lorsqu'un brave Frère des Ecoles Chrétiennes a été calomnié du haut de la chaire par un petit vicaire à court de sermon, nous avons encore fait entendre notre voix qui est la voix du peuple.

Est-ce là l'acte de mécréants, comme on nous désigne aujourd'hui, depuis la publication du mandement épiscopal?

Nous regrettons d'avoir à croire que Monseigneur de Montréal a été bien mal conseillé par certaines personnalités quintuses et bilieuses qui n'ont rien oublié et rien appris.

Comme la terre qui tourne, le mouvement des idées est inébranlable, décisif, inviolable. L'heure avance sans cesse et le progrès la suit aussi bien dans le domaine de l'esprit humain que dans celui des faits journaliers.

A la doctrine de la révolution a succédé celle de l'évolution : c'est là le progrès.

En ce moment, l'esprit de la population canadienne évolue; depuis dix ans, il s'est fait plus de modifications dans la façon de penser de notre peuple qu'il ne s'en est fait depuis deux cents ans.

Nous n'avons pas à juger des causes qui ont produit ces effets, nous les constatons simplement.

Tout ce qui reste des formidables accusations portées contre nous se résume maintenant à bien peu de choses : à l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'Index.

Ici nous devons prendre une position bien tranchée.

Il est vrai que nous avons songé à publier les *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, et non de Ernest Renan, comme le prétend l'abbé Tassé à ses paroissiens de Longueuil. L'idée nous séduisait de répandre dans le peuple cette vigoureuse trilogie bien cavalière et bien française à laquelle il n'a manqué pour être acceptable qu'un peu plus de sainteté chez l'auteur.

Nous savions bien, que diable ! que l'ouvrage était à l'Index, mais, depuis vingt ans, il y a tant de braves feuilles qui ont, avec de faux titres, fait passer sous le nez de la censure des ouvrages condamnés, que nous nous sommes fait l'illusion de croire à la toute-puissance de notre franchise.

De notre part, ni tricherie, ni supercherie.

Trois semaines durant, nous avons fait nos annonces et tâté l'opinion, interrogé ses principaux organes.

Nous n'avons rien entendu qui fût de nature à nous détourner du projet : la grande voix de l'Église nous a ménagé ses avertissements jusqu'au jour où elle s'est lourdement appesantie

sur nous pour nous condamner *avant le fait*, et nous reprocher une faute que nous n'avons pas commise et que nous ne voulons pas commettre.

Du moment où nous savons que Monseigneur de Montréal s'en tient à l'exclusion prise par l'Index contre l'ouvrage que nous avons l'intention de publier en feuilleton, nous renonçons à sa publication de plein gré, sans avoir été coupables d'en avoir répandu la moindre ligne dans le public : sans révolte comme sans faiblesse.

En dépit du tort considérable que ce changement peut causer à notre journal, nous tenons à prouver notre soumission aux règles fondamentales de la religion que nous suivons et défendons contre les pires ennemis qu'elle nourrit dans son sein, et nous commençons cette semaine à publier un feuilleton bien anodin, sans fiel, sans acrimonie, sans cape ni épée :
LE NEZ D'UN NOTAIRE.

Monseigneur daigne nous rappeler la lettre pleine de charité qu'avaient adressée les évêques réunis. Nous avons déjà dit en temps et lieu ce que nous pensions de cette lettre destinée à étouffer un éclatant scandale, à préparer l'étouffement de ceux qui pourraient survenir et à affirmer l'écrasement du laïc.

Maintenant comme nous l'avons fait alors, nous nous élevons contre cette prétention autoritaire, dictatoriale, oppressive.

Nous le faisons avec tout le respect que nous professons pour ceux qui énoncent en cette matière purement temporelle. Nous n'insultons pas et nous ne persiflons pas.

Le programme auquel nous nous en tenons est le programme qui a présidé à la fondation du CANADA-REVUE. Nous poursuivrons une ligne de conduite inflexible, comptant sur la justesse de notre cause pour nous venger un jour des insultes et des injures que les très saintes feuilles nous lancent aujourd'hui sous le couvert de bénédictions sans nombre, après avoir dix fois plus que nous commis des fautes pour lesquelles on nous condamne.

Ce programme, le voici :

Revendication de l'autorité du père de

famille au foyer domestique, à l'école et au poll

Réforme de l'éducation sous toutes ses faces ;

Égale répartition de l'impôt sur toutes les têtes ;

Création d'une université laïque, de bibliothèques publiques, d'écoles gratuites.

A tous ceux qui lisent, qui comprennent, qui y voient clair, de juger si ce programme est insalubre et malsain.

C'est au public que nous en appelons : c'est lui qui décidera en dernier ressort.

DUROC.

LA VIE SCOLAIRE

PETITS INCIDENTS

Comment trouvez-vous l'idée de fourrer un élève dans l'âtre d'une cheminée, de fermer le *panneau* et de le laisser là deux heures de temps ?

Et que dites-vous du plan de l'emprisonner dans une cave humide où il fait noir comme chez le loup, et de fermer la trappe pour le laisser bien seul avec ses réflexions ?

Et comment goûteriez-vous la punition suivante : rester une heure debout sur une table, les bras étendus en l'air ? Et celle-ci : se tenir à genoux je ne sais combien de temps avec une bûche de bois sur les bras ?

Je cite des exemples qui sont à ma connaissance personnelle. S'il fallait faire l'histoire de ce qui se passe dans quelques-unes de nos écoles, le public ouvrirait singulièrement les yeux.

Coups de poing, coups de pied, coups de bâton, coups de règle, ecchymoses, oreilles décollées, joues fendues, membres meurtris, voilà pour le menu ; et je passe sous silence l'orchestre d'injures et de platitudes qui sont le complément obligé des régals de ce genre.

Je tiens à être bien compris. Je ne veux pas dire que le mal est général. Nous avons sans doute un grand nombre d'éducateurs des deux sexes qui ont conscience de la dignité de leur mission ; ceux-là se réjouiront vivement de voir fustigués comme ils le méritent ceux qui aiment tant à satisfaire leur vanité et leur rancune en fustigeant les autres, car bien souvent toute la philosophie des punitions corporelles est là. Nous parlons des incapables, des ignorants, des *butors* qui ont la manie dangereuse et pernicieuse de frapper sans mesure, à tout instant, par haine, par caprice, par vengeance ; nous parlons des lâches qui s'enfuiraient devant un homme, mais osent rouer de coups un enfant, pour dire : *J'ai gagné*. Belle victoire !

Les punitions corporelles devraient-elles être complètement bannies des écoles ? Cette question a occupé les plus grands esprits.

Lacordaire a dit quelque part : A la jeunesse il faut des *vérités et des coups*.

Rollin était partisan de la férule.

Plusieurs hommes éminents se sont prononcés dans le même sens.

Depuis quelques années, cependant, un revirement s'est produit dans les pays les plus avancés de l'Europe. En France, en Belgique et en Italie, les punitions corporelles, de quelque nature qu'elles soient, sont défendues par la loi, si mes renseignements sont exacts. Ce qui est plus important, elles ont disparu des mœurs. Comme, d'après l'heureuse expression de Mgr Bégin à propos de la question scolaire, il est toujours bon " de motiver par une raison sérieuse et d'appuyer par une expérience quelconque les réformes que l'on veut opérer ", nous avons ici plus qu'une expérience : nous avons des faits acquis, patents. La discipline scolaire n'a pas souffert de la suppression des punitions corporelles, c'est le contraire qui a eu lieu. Les bons professeurs punissent rarement, parce qu'ils savent se faire estimer de leurs élèves et qu'ils ont le secret de les tenir constamment occupés et de les intéresser à leur travail. Les écoles où les élèves sont battus comme plâtre, où on donne des punitions baroques pour ne pas dire barbares, qui rappellent plus ou moins le pilori, le knout, le cachot, sont précisément celles où on a le moins de progrès, d'élan, d'amour du travail, de formation du caractère.

Ecoutez le père Félix :

" La contrainte peut faire ployer et fléchir les volontés, mais en les faisant fléchir et ployer, elle les aplatit et les énerve ; elle produit l'obéissance servile, non l'obéissance *libérale* ; non l'obéissance qui fait des hommes, mais l'obéissance qui fait des esclaves. L'empire de la force matérielle tue, dans l'obéissance sans amour, l'empire de la force morale ; et cette obéissance que nul souffle d'amour n'inspire et ne pénètre, au lieu d'ennoblir, déshonore, et au lieu d'élever dégrade."

Quel monde de réflexions ces paroles ne provoquent-elles pas ? Mais ne nous éloignons pas de la question.

Les partisans des punitions corporelles ne manquent pas dans la province de Québec. Je respecte leur opinion sans la partager ; je leur concède volontiers que des hommes éminents, comme Lacordaire et Rollin, se sont exprimés dans ce sens. Il y a même plusieurs passages de la Bible qui semblent leur donner raison, bien qu'il doive être permis de différer sur l'interprétation à laquelle ces passages peuvent donner lieu.

Mettons de côté la question abstraite et entrons dans le domaine de la pratique.

Je suis prêt à tendre la main à ceux qui croient à la nécessité de la férule ; ils peuvent être animés des meilleures intentions, et désirer ardemment, sincèrement, le bien de l'enfance et de la jeunesse.

Mais ils conviendront que c'est une arme très dangereuse, qu'il faut interdire à ceux qui en abusent, et qu'il importe de n'en permettre l'usage que dans les cas de nécessité extrême.

C'est pourquoi je proposerais, comme mesure transitoire, un règlement basé sur les données suivantes, qui devrait être adopté dans toutes les écoles et sanctionné par l'autorité compétente :

1. Défense absolue de faire baisser le plancher aux élèves, de les renfermer dans un endroit obscur, de les faire rester à genoux, de les priver de leurs repas ;
2. Défense absolue de les frapper sur la tête, de leur tirer les cheveux ou les oreilles, de leur donner des coups de poing ou des coups de pied ;
3. Suppression complète des bonnets d'âne et des pancartes accrochées aux élèves pour les rendre ridicules ;
4. L'emploi d'une des punitions ci-dessus sera considéré comme délit et punissable devant les tribunaux ;
5. Si l'instituteur croit qu'un élève a mérité une punition corporelle, il est obligé d'en faire mention dans un registre spécial, et la punition ne pourra être donnée que le lendemain. Elle aura toujours lieu en présence d'une autre personne, jamais en présence des élèves ;
6. Il sera du devoir de l'instituteur de mentionner dans le registre le nom de l'élève, la faute qui a motivé la punition, et en quoi a consisté le châtement corporel. Une copie de ces notes sera transmise aux parents de l'élève ;
7. Toute contravention aux prescriptions des articles 5 et 6 exposera l'instituteur aux poursuites mentionnées à l'article 4.

En outre, la loi scolaire devrait pourvoir à ce que, en cas de récidive, le délinquant soit exclu du corps enseignant.

Rien n'est plus plat, plus rebutant, que de voir dans une classe un maître ou une maîtresse d'école qui a la manie de donner des coups de règle, des chiquenaudes, des coups de poing, des coups de pied, à droite, à gauche, de tirer les élèves par les cheveux, par les oreilles, de les secouer par le collet comme un chat qu'on veut étrangler, avec accompagnement de menaces et de paroles grossières, signes caractéristiques de l'ignorance et de la bêtise.

Instituteurs et institutrices, respectez-vous vous-mêmes, respectez les enfants qui vous sont confiés. Votre patience est souvent mise à de rudes épreuves, je le sais. L'ingratitude est trop souvent votre part. Le public a de grands torts envers vous ; mais tous les torts ne sont pas de son côté, c'est votre meilleur ami qui vous le dit.

Ceux d'entre vous qui enseignent par vocation, qui ont la compétence et le dévouement nécessaires pour consacrer leur vie à cette grande œuvre ont droit de jubiler en voyant le mouvement inattendu qui se produit aujourd'hui dans le public en faveur d'une instruction plus pratique, d'un système d'éducation plus en harmonie avec nos besoins, avec notre caractère national. Vous avez tout à y gagner.

Le courant est établi, rien ne l'arrêtera. Les obscurantins auront beau dire que c'est un mouvement anti-clérical, leurs sonnettes n'effrayeront personne ; ils essayeront en vain de faire des digues, de mettre des obstructions. Jamais peut-être le peuple canadien n'a assisté à un réveil de ce genre. *Nous avons avec nous le clergé patriote.*

Laissez faire encore quelques mois, et vous m'en direz des nouvelles.

Tel maître, telle école. La première chose à faire, la

première de toutes, c'est de séparer les brebis des boucs, comme dit la Sainte-Écriture ; c'est de faire disparaître du corps enseignant les nullités qui encombrant la *carrière*, si toutefois l'enseignement peut être appelé une carrière dans les circonstances présentes.

Formons dans notre pays un corps d'instituteurs vraiment compétents, établissons plus d'écoles spéciales pour former un personnel capable et digne, rémunérons comme ils le méritent les services rendus à la société par ces pionniers de la science, et élaguons sans pitié tous ceux qui ne sont pas à la hauteur de leur position, entourons de plus de considération ceux qui en sont vraiment dignes, assurons leur un avenir acceptable, et les choses changeront de face immédiatement, quels que soient les programmes et les lois. On aura beau rédiger des cours d'études, multiplier les commissions scolaires, introduire des matières nouvelles et des livres nouveaux, tous ces appareils resteront immobiles si on manque d'hommes compétents pour les faire fonctionner. Les programmes resteront lettre morte, les livres nouveaux ne serviront qu'à enraciner davantage le système à la perroquet. Il ne suffit pas d'une bonne terre, il faut de l'intelligence et des bras pour la cultiver. Plus une machine est perfectionnée, plus elle demande un mécanicien habile pour la faire marcher. Dans notre système d'éducation, nous avons le mécanisme : il est peut-être trop compliqué même. Là n'est pas le défaut. Il est ailleurs. L'espace me manque pour entamer cette question aujourd'hui. En attendant, je demande que l'autorité compétente institue une enquête entière, sérieuse sur le système de punitions aujourd'hui en usage dans toutes les écoles, de quelque degré qu'elles soient.

Parents, allez-vous vous joindre à moi ?

DR. ZEB.

A CHICAGO

Le gouvernement qui nous régit a maintenant une chance excellente de réparer une erreur commise qui était une impardonnable bétise.

La nomination de l'hon. John McIntosh, jr., comme commissaire de la Province de Québec pour l'Exposition de Chicago était une de ces colossales maladresses comme en provoquent dans les pays comme le nôtre les difficultés d'une situation toujours tendue et l'envie de plaire à tout le monde sans mécontenter personne.

Notre commissaire actuel est pour le moment dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Une douloureuse maladie, causée par les efforts incessants qu'il s'est imposés pour remplir dignement sa tâche, le condamne pour quelque temps encore à l'immobilité, et pourtant le moment est venu de pousser plus dru que jamais nos droits à une place éclatante dans le gigantesque concours des nations qui doit s'ouvrir l'été prochain.

Nous prétendons être l'écho d'une foule de nos concitoyens parfaitement détachés de toute idée de parti, de caste ou de coterie en demandant que le président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, M. L. E. Morin, soit nommé immédiatement commissaire conjoint avec l'hon. M. McIntosh.

Cette demande n'est pas nouvelle. Les journaux de

commerce, le *Monde* lui-même, l'ont formulée, et sa réalisation serait à coup sûr très favorablement vue du public.

M. Morin est un de nos commerçants les plus distingués, les plus alertes et les mieux connus du commerce américain.

C'est à son insu que le CANADA-REVUE pousse aussi vigoureusement à la roue pour lui faire octroyer une position dont il est digne et qu'il saura remplir avec efficacité.

Pour le moment, si nous en croyons les voix bien autorisées de ceux de nos confrères ou de nos amis auxquels la Ville a fait la gracieuseté d'un voyage à Chicago, la Puissance du Canada n'est pas grand' chose là-bas et surtout la Province de Québec *is not in it*, n'existe pas.

Il nous reste encore assez de temps pour réparer ce dommage. La Province de Québec peut encore se montrer et tenir son rang si on met un bon Canadien pour la représenter.

Nous espérons que les autorités comprendront la justesse des réclamations dont nous sommes l'humble écho, et saura donner à la population marchande de Montréal la satisfaction qu'elle désire en nommant à côté de l'hon. John McIntosh le président de notre Chambre de Commerce Française, M. L. E. Morin.

PLUSIEURS FAUTES

Le 12 IX 1892, M. V. H. Marre, SS., assistant de M. le Curé de Notre-Dame, laissait chez un de nos amis la lettre suivante :

" J'apprends que vous manifester de l'opposition à ce que vos enfants prennent des leçons de catéchisme."

En français il faudrait " manifestez."

Le 11 novembre 1892, une lettre épiscopale contient ce qui suit :

" Nous défendons jusqu'à nouvel ordre à tous les fidèles d'imprimer, etc., etc... de garder en sa possession ces deux feuilles, etc."

Un laïque aurait mis en leur possession.

Est-il donc si difficile d'apprendre le français à notre clergé ?

Le curé Tassé est un violent : question de tempérament ; mais ce tempérament l'incite à dire des bêtises.

C'est ainsi que dans son sermon de dimanche dernier, il a annoncé que le feuilleton annoncé par le CANADA-REVUE, *Les Trois Mousquetaires*, était dû à la plume aussi néfaste que blasphématrice d'Ernest Renan, mort au Panthéon.

Dire qu'il y a encore des gens qui doutent du besoin de réformer l'éducation.

Nous avons eu tort de dire dans notre dernier numéro que M. l'abbé Castonguay, ex-professeur de

rhétorique au Séminaire de Sherbrooke, avait trouvé moyen d'écrire une lettre d'une seule syllabe sans faute.

Il y en avait une.

Pas de point final !

Qu'il nous en croie, M. l'abbé Castonguay ferait mieux de ne pas écrire du tout.

LEXIQUE.

UN MANDAT !

M. Tarte n'y va pas par quatre chemins ; il demande un mandat pour aller faire le procès de certains juges.

Il est de l'intérêt du peuple de lui donner ce mandat.

Depuis longtemps notre public sait que la justice est prostituée, vendue, mise au service de toutes les rancunes et de toutes les saletés.

C'est une honte nationale et une plaie sociale.

De suite un mandat à Tarte — puisqu'il s'engage à mettre le bistouri dans l'abcès !

Tout le barreau est depuis longtemps dans l'indignation, mais personne ne se risque à parler ; on le sait, lorsqu'un avocat ose élever la voix contre un juge, il n'a plus qu'à jeter sa toge aux orties : plus moyen pour cet avocat de gagner une seule cause devant ce juge.

Pour Dieu, un remède !

M. Tarte l'offre, acceptons-le.

Il veut commencer par Québec ; il a beau.

Les juges honnêtes — il y en a encore quelques-uns, il faut l'espérer — seront comme les bons prêtres que contamine le contact de confrères crapuleux, ils se réjouiront avec nous du *blanchissage*.

LES ETATS-UNIS

La république voisine a tenu ses assises politiques la semaine dernière.

La parti démocrate, en dépit d'une lutte qu'on croyait devoir être formidable, a défait le parti républicain.

L'exagération du système protectionniste est certainement la cause du revirement.

Plusieurs circonstances intermédiaires, mais qui peuvent toutes se rattacher à la même cause, y ont prêté.

Au point de vue de la position relative du Canada et des Etats-Unis, il n'y aura pas de changement.

Humble colonie que nous sommes, nous continuerons à être le gage de sûreté des bonnes relations de la métropole et de l'ancienne dépendance devenue un immense empire.

Les Canadiens-Français émigrés seront mieux traités qu'ils ne le sont maintenant. Cela découle de la doctrine du parti démocrate qui avait déjà amplement fait place aux

nôtres lorsque les rênes du pouvoir étaient entre ses mains.

Le bouleversement qui se fait précipitera-t-il le rapprochement inévitable entre les deux nations, la réunion des deux tronçons de l'arbre Canadien, nous l'ignorons, mais c'est sans frayeur que nous regardons de l'autre côté de la ligne.

Il y a tant de bonnes figures de *Canayens* qui nous sourient là-bas !

SA MALADIE

La maladie de Willie — le fils de son honneur "Justice Bossey" — n'est plus un mystère pour personne.

C'est un habitant de la Beauce qui l'a découverte.

On voyageait dans un wagon du *Québec Central*, et l'on causait.

— Juge Bossé a donc lâché le procès Mercier, fit quelqu'un.

— Oui, lâché est le mot.

— En effet, y a quelque chose de lâche là-dedans, ben sûr.

— Y disent que son p'tit gas a été malade.

— Quel est-ce ?

— Il l'appelle *Suiffé*... non, *Huilé* ; c'est un nom Anglais. En tout cas, ça veut dire coulant.

— Alors il sera un jour comme son père, coulé.

— Est-il ben malade ?

— Y paraît.

— Qu'est-ce qu'il a ?

— On dit que c'est un *éresspère* ; mais, moi, je crois plutôt que c'est un *arrivé-ici-père*.

Ce gaillard-là pourrait bien avoir raison. C'est ce qui se dit dans Saint-Roch.

DIMES SUPPLEMENTAIRES

Un de nos lecteurs assidus de l'Assomption nous adresse la lettre suivante pleine de piquants renseignements, et comportant plusieurs faits très intéressants à connaître et fort utiles à discuter en temps et lieu.

Voici le texte de cette lettre :

L'ASSOMPTION, 4 novembre 1892.

M. le rédacteur,

Vous vous rappelez que Mgr. Lartigue, évêque de Montréal, prévoyant que les petits villages de son temps deviendraient de petites villes qui ne contribueraient plus à l'entretien des curés, s'est adressé à sir L. H. Lafontaine pour lui demander de changer la loi de manière à atteindre les citadins comme les cultivateurs qui paient la dime.

Sir Hypolite a répondu à Mgr. Lartigue, qu'après avoir examiné la question sous toutes ses faces, il ne voyait pas comment il pouvait changer la loi, que les changements auraient des inconvénients équivalents à ceux qu'il se proposait de faire disparaître.

Lafontaine, qui avait le pouvoir en mains, n'aimait naturellement pas les changements, qui auraient pu nuire à sa popularité ; mais un groupe de jeunes gens de talent mit sur son programme politique l'abolition des dîmes, ou plutôt leur répartition équitable, prétendant qu'il n'était pas juste pour les cultivateurs de les forcer seuls à payer pour l'entretien des cures tandis que les habitants des villes et cités n'étaient pas obligés de faire vivre les curés, quoiqu'ils s'en servissent plus souvent, en raison de leur proximité de l'église.

Ce programme parut séduire les masses dans les campagnes, et les évêques ne trouvèrent pas de meilleur moyen d'endiguer la marée montante de l'opinion publique que de défendre, par des mandements qui sont encore en force et qui n'ont jamais été rappelés, de voter pour les candidats libéraux qui adoptaient un programme de ce genre, et tous furent brisés comme verre, politiquement parlant.

Maintenant, Mgr de Montréal a écrit, il y a quelques années, à ses curés une lettre, par laquelle il autorise ceux qui en auront besoin pour vivre, à prélever un supplément qui varie suivant les besoins et les appétits de chaque curé, tantôt à \$2.00 par famille, tantôt à \$1.00 par tête, etc., etc., etc.

Etant donné ce système, le curé qui voit son voisin prélever un supplément dans une paroisse qui rapporte une dime équivalente à la sienne se demande pourquoi il ne suivrait pas l'exemple et déterre la lettre de Mgr Fabre qui l'autorise à prélever un supplément. Le dimanche suivant, il monte en chaire et met la nouvelle loi en force sous peine de péché mortel ou de refus des sacrements.

C'est ainsi que j'arrive au cas de l'Assomption où le curé a été nommé à la condition expresse qu'il prendrait toutes ses dépenses de maison, nourriture, serviteurs, etc., à même la dime, plus \$2.00 en argent, et que le surplus appartiendrait au Collège de l'Assomption.

Or, il y a toujours eu un surplus qui revient au collège, et, malgré cela, le curé s'autorise de la lettre épiscopale et établit un supplément de \$2.00 par famille qu'il faut payer, malgré que cela ne donne pas un sou de plus au curé.

Le supplément rapporterait-il un million par année, que le curé ne serait pas plus riche d'un centin, ce serait le collège qui en bénéficierait. Et cependant l'évêque, dans son ordonnance, déclare formellement qu'un supplément sera prélevé dans les paroisses où la dime *ne rapporte pas assez* pour faire vivre le curé convenablement.

J'ai soumis le cas à l'archevêque de Montréal, qui approuve son curé ; de sorte qu'il ne me reste plus qu'à souffrir en silence ou à chercher un moyen d'obtenir le redressement de cet abus, c'est pourquoi je m'adresse à un journal, qui, je crois, a assez d'indépendance et de moyens d'action pour dénoncer le cas dans les journaux.

Dans un pays comme le nôtre où le clergé n'a qu'à manifester un désir pour que les législateurs s'empressent de s'y soumettre, que ne demandent-ils à la législature de changer la loi de manière à leur permettre de prélever un supplément ou de combler leur déficit de toute autre façon légitime que l'on puisse trouver pour percevoir un impôt religieux suffisant et ample pour l'entretien de chaque curé.

Quoique, en règle générale, la dime soit suffisante encore aujourd'hui, dans les paroisses pauvres, le curé est moins riche, mais c'est encore le plus riche de chaque paroisse, et il en est de même dans les paroisses riches, le curé est plus riche que n'importe quel citoyen riche, s'ils ont commencé tous deux sans fortune, ou à fortune égale.

Notez bien qu'à l'Assomption, comme partout ailleurs, le curé a droit à un casuel, honoraire de messes, etc., qui monte annuellement à plus de \$200.00.

UN PAROISSIEN.

LE BAPTEME

Le Péché Originel — Lacordaire — St Thomas — Les Conciles de Lyon et de Florence.

L'encre avait à peine séché sur les pages du CANADA-REVUE où s'imprimait mon dernier écrit, que M. l'abbé Scott venait s'offrir au public comme l'exemple le plus frappant, le type le plus parfait du prêtre plein de suffisance, de l'ecclésiastique intolérant, du pédantocrate insupportable chez qui la fatuité n'a d'égale que l'insolence.

M. l'abbé Scott, oublieux des devoirs de la vérité, me calomnie, m'accuse injustement, me prête des doctrines insensées, et se répand contre moi en injures de toute sorte.

"*Partem aliquam, venti, divam referatis ad aures.*" — Virgile.

"Brises, portez-en quelque chose aux oreilles des dieux."

A bout de ressources, il passe de l'autel du Dieu de toute pureté dans les étables de Florian et les écuries de Talontaine, et là, au milieu des ânes senteurs qui s'élèvent des troupeaux, il cherche les images et les comparaisons dont son esprit a besoin pour soutenir l'opinion de Saint Thomas, se soustraire aux décrets des Conciles, et insulter ceux qui ont le malheur de différer d'avec lui.

Les vaches et les ânes l'inspirent. Les comparaisons abondent.

Le digne abbé est heureux, et on croit l'entendre s'écrier :

"*Ece quam bonum et jucundum habitare fratres in unum.*"

M. l'abbé Scott — cet homme a la manie de l'injure — m'invite à l'injurier.

Quelque pressante que soit son invitation, elle ne saurait me faire oublier mon devoir envers un prêtre qui manque au sien.

Je ne saurais descendre dans l'abîme où se complait M. l'abbé Scott. Si je m'en approche un peu, c'est pour mieux m'en éloigner.

"Et chercher, sur la terre, un en-àroit écarté
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté."

Molière, *Misanthrope*.

Je ne veux point l'injurier.

Mais comme M. l'abbé Scott aime Florian, je ne permettrai de lui citer quelques vers de cet aimable poète :—

"Il est certains esprits d'un naturel bargeux
Qui toujours ont besoin de guerre ;
Ils aiment à piquer, se plaisent à déplaire,
Et montrent pour cela des talents merveilleux.
Quant à moi, je les fuis sans cesse,
Essent ils tous les dons et tous les attributs ;
J'y veux de l'indulgence ou de la politesse ;
C'est la parure des vertus."

Fable XVII, liv. V.

C'est la fable du Hérisson et des Lapins.

Vous avez remarqué, lecteurs ?

"De l'indulgence ou de la politesse."

Mais c'est trop exiger, apparemment, de M. l'abbé Scott. Oublions-le un instant pour parler d'un sujet plus digne de notre intention.

Parlons de Lacordaire.

Lacordaire dit :

"Done nous n'avons pas commis l'acte d'Adam, il ne nous a pas été transmis, il ne nous est imputable ni par voie de perpétration ni par voie de complicité.

"Pour que nous eussions commis en personne par voie de perpétration ou de complicité la *faute adamique*, il faudrait, de deux choses l'une, ou que la personne d'Adam eût été la nôtre, ou que l'acte même de sa rébellion nous eût été transmis. L'une et l'autre de ces suppositions est absurde.

"Le péché originel est le péché d'Adam, transmis à tous par la *propagation de la vie*, — ce sont les expressions du Concile de Trente. Remarquez en la propriété. Le Concile définit le péché originel en l'appelant le *péché d'Adam*, il ne l'attribue pas à chacun de nous par voie de perpétration ou de complicité, mais par voie de *propagation* : or, si nous en eussions posé l'acte, si nous en étions les auteurs ou les complices, tous ces termes manqueraient d'exactitude."

Et Lacordaire ajoute :

"Vous avez vu baptiser des hommes, et vous savez que le baptême dans la doctrine catholique, a pour but et pour effet de purifier l'âme du péché originel. Or, le prêtre, en versant l'eau sainte sur le front du coupable *héréditaire*, lui a-t-il jamais demandé s'il se repentait de *cette faute*? Non, à tout autre pécheur cette question est posée, elle ne l'est pas à celui-ci. Pourquoi donc, s'il en était l'auteur ou le complice, s'il en avait produit l'acte, si cette faute lui était personnelle ?"

Lacordaire enseigne donc—

1. Que nous n'avons pas commis l'acte d'Adam.

Si nous n'avons pas commis l'acte, comment avons-nous commis le péché qui ne peut être que la conséquence de l'acte ?

2. Que nous n'avons pas commis la *faute Adamique*, c'est-à-dire le *péché d'Adam*.

Si nous n'avons pas commis la *faute Adamique* ou le *péché d'Adam*, comment peut-on dire que nous avons péché ?

3. Qu'on ne demande pas à l'adulte qui reçoit le baptême s'il se repent de cette faute parce qu'il ne l'a pas commise.

Si nous n'avons pas commis cette faute, si nous n'en sommes pas les auteurs par perpétration ou complicité, comment peut-on dire que nous nous avons péché ?

4. Que le coupable de cette faute est un coupable héréditaire.

Si c'est par hérédité que le péché d'Adam nous est transmis, ce n'est pas parce que nous ne l'avons pas commis, c'est-à-dire parce que nous n'avons pas péché ? En effet si nous avons péché, pourquoi faudrait-il avoir recours à la transmission pour nous rendre coupables et responsables de cette faute ?

Du reste, la définition du Concile de Trente du péché originel indique que nous ne l'avons pas commis. "Le péché originel, dit le Concile, est le *péché d'Adam*." Si c'est celui d'Adam, ce n'est pas le nôtre.

De plus, le péché originel est un état. Comment peut-on commettre un état ? Le Concile de Trente ne dit pas que le péché originel est le péché d'Adam *commis* par tous par la propagation de la vie. Il dit au contraire que ce péché nous est *transmis*. La *transmission* à une personne ne peut être une *commission* par cette personne même.

C'est après avoir bien considéré toutes ces choses que j'ai conclu comme je l'ai fait dans mon premier article sur la question du baptême.

Si je me suis trompé, la chose est regrettable. Mais les raisons données jusqu'ici par M. l'abbé Scott, pas plus que ses injures, ne m'ont convaincu d'erreur.

M. l'abbé Scott m'accuse de nier le péché originel, tout en me représentant comme partisan du péché originel personnel. Je laisse à mes lecteurs le soin de décider de l'accusation et de juger de la bonne foi de mon contradicteur.

M. l'abbé Scott sait fort bien que je ne crois pas au péché originel personnel, quoique j'aie dit que cette croyance serait la plus compatible avec la justice de Dieu qui punirait ainsi l'homme pour un péché qu'il aurait commis lui-même — *comme ayant été dans Adam qui renfermait en lui l'humanité toute entière* — et non pour le péché d'un autre, ce qui faisait dire à St-Chrysostôme : *Celui qui serait pécheur du péché d'un autre ne serait redressé d'aucune peine, puisqu'il ne serait point pécheur en lui-même ou en son particulier.*

De là à dire ce que l'abbé Scott me fait dire il y a tout un abîme.

Mais qu'est-ce que cet abîme pour M. l'abbé Scott ? Il en a franchi bien d'autres.

Comment a-t-on péché ?

Par la transmission, par la propagation de la vie, dit le Concile de Trente invoqué par Lacordaire.

Comment la transmission du péché s'opère-t-elle ?

Voilà le grand mystère que Pascal appelle le plus incompréhensible de tous et celui qui nous *heurte le plus rudement* ; car qu'y a-t-il de plus contraire aux règles de notre misérable justice que de damner éternellement un enfant incapable de volonté, pour un péché où il paraît avoir si peu de part qu'il est commis six mille ans avant qu'il fût en être ? Pensées. ART. VIII.

Comment ce péché que nous n'avons pas fait nous-mêmes peut-il nous être imputable ? Voilà un autre mystère devant lequel la haute, la sublime raison de Saint-Augustin s'arrêtait épouvantée.

Saint-Thomas, cité par M. l'abbé Scott, et Lacordaire dans la conférence en question cherchent à l'expliquer par la *solidarité*.

Mais la solidarité n'explique rien.

Puis la solidarité est-elle bien compatible avec la justice et la bonté de Dieu ?

Les exemples et les comparaisons qu'ils nous proposent sont-ils convaincants ?

S'il est vrai qu'en saine philosophie — comme dit M. Victor Cousin — pour admettre un fait, il faut avoir le droit de l'admettre, on peut également dire, je crois, que pour faire des comparaisons il faut avoir le droit de les faire, c'est-à-dire que pour comparer deux choses il faut qu'elles soient comparables entre elles.

Saint-Thomas, cité par M. l'abbé Scott, compare Adam qui représentait le genre humain, au commandant d'une ville qui s'engage pour la ville entière ; la ville est attaquée, investie ; on la somme de se rendre. Le commandant résiste, l'assaut se donne, la place est prise et tout est passé au fil de l'épée.

Le cas est-il bien semblable ?

Par qui Adam avait-il été placé dans le paradis terrestre ?

Pas par sa postérité, pas par l'humanité — quoiqu'elle fût en lui — il avait été placé là par Dieu.

Par qui le commandant de la ville en révolte est-il choisi ? Par les insurgés. Ceux-ci ne pourraient certainement pas se plaindre des maux qui seraient la conséquence de leur révolte.

Mais où serait la justice, si les soldats en furie, pénétrant jusqu'au berceau de l'enfant du commandant, passaient au fil de l'épée l'innocente créature qui, incapable d'exprimer aucune volonté, aucun désir, n'aurait pas commis d'autre crime que d'être issue du sang de son père révolté ? Ne serait-ce pas une injustice, dans de telles circonstances, de rendre cet enfant solidaire de la faute de son père, et de lui faire subir même la plus légère peine ?

Ne serait-ce pas un meurtre que de le faire mourir ?

Je comprends que le commandant soit puni. Il a agi volontairement en acceptant le commandement.

J'admets que les insurgés soient passés au fil de l'épée. Ils ne reçoivent que la peine attachée à un acte qu'ils ont commis soit eux-mêmes par perpétration, soit par complicité. Il n'est que raisonnable qu'ils soient solidaires des actes du commandant qu'ils se sont donné pour les représenter ou les guider dans l'insurrection. Mais massacrer même ceux qui étaient opposés à la révolte et qui plus est, même ceux qui ne pouvaient ni l'approuver ni la désapprouver ! Il me semble et je le dis avec tout le respect que m'inspire le génie de Saint-Thomas que la chose serait contraire à toutes les règles de la justice humaine.

Lacordaire pour établir la théorie de la solidarité demande à ses auditeurs :

« Épouseriez-vous la fille d'un misérable ? »

Si je tiens compte du préjugé, je réponds : non.

Mais supposons que, sans connaître les antécédents du père d'une jeune fille, je me fasse aimer d'elle, je l'aime et je lui jure de l'épouser. Elle est belle, elle est chaste, elle est pure, rien n'a terni en elle l'éclat des vertus qui font le charme de la jeunesse et de la virginité.

J'apprends un jour que son père était un meurtrier. Devrais-je alors rougir de mon amour pour elle, et repousser celui que j'avais allumé dans son cœur ?

Devrais-je, sans autre raison qu'un vain préjugé, me soustraire à mon serment, devenir parjure ?

Pourrais-je sans blesser la justice lui refuser l'accomplissement de la promesse que je lui ai faite ?

Devrais-je lui attribuer, lui imputer le crime de son père pour justifier mon refus ?

Vous avez, d'un côté, le préjugé.

De l'autre vous avez la justice.

Le choix est facile à faire.

Non. Ces comparaisons de Saint-Thomas et de Lacordaire pèchent à mon sens.

Du reste, peut-on expliquer l' inexplicable ; un des dogmes les plus mystérieux du catholicisme ?

La transmission du péché originel est un mystère.

L'imputabilité d'une faute que nous n'avons pas commise est un autre mystère !

Est-ce à dire qu'il ne faut pas croire au péché originel ?

Dieu me garde d'émettre une proposition si hardie.

Il est plus consolant de croire au péché originel que de déchirer son esprit aux ronces du doute ou de le heurter au mystère où se cachent sa raison d'être et son existence.

« Dieu est juste, et nous sommes punis ; voilà tout ce qu'il est indispensable que nous sachions, le reste n'est pour nous que pure curiosité, » dit l'abbé Rohrbacher, dans son « Histoire de l'Église. »

La foi nous est donnée pour suppléer à l'insuffisance de la raison et nous permettre de croire même l'absurde — *Credo quia absurdum*, répétait St. Augustin. La première nous fait regarder comme vraies les choses que la seconde refuse d'admettre.

Où serait le mérite de croire à ce dont on aurait une perception précise, à des vérités clairement démontrées ?

Pendant que j'en suis au chapitre des accusations portées contre moi par M. l'abbé Scott, je dois relever celle au moyen de laquelle il veut me faire porter la responsabilité des choses désagréables que lui a dites le CANADA-REVUE et des fautes d'orthographe qu'il a trouvées dans des articles que je n'ai pas écrits.

A chacun le sien.

Mais M. l'abbé Scott veut absolument me tenir en état d'accusation.

Si encore il me rendait la justice à laquelle tout accusé a droit.

Mais c'est trop demander d'un contradicteur qui croit ajouter de la vigueur à ses arguments en parlant fort, et de la force à ses écrits en s'emportant.

Ah ! Vous êtes divot et vous vous en portez ! — Tartuffe.

LE NEZ D'UN NOTAIRE

— PAR —

EDMOND ABOUT

I

L'orient et l'occident sont aux prises, le sang coule.

Maître Alfred L'Ambert, avant le coup fatal qui le contraignit à changer de nez, était assurément le plus brillant notaire de France. En ce temps-là, il avait trente-deux ans ; sa taille était noble, ses yeux grands et bien fendus ; son front olympien, sa barbe et ses cheveux du blond le plus aimable. Son nez (premier du nom) se recourbait en bec d'aigle. Me croire qui voudra, mais la cravate blanche lui allait dans la perfection. Est-ce parce qu'il la portait depuis l'âge le plus tendre, ou parce qu'il se fournissait chez la bonne faiseuse ? Je suppose que c'était pour ces deux raisons, à la fois.

Autre chose est de se nouer autour du cou un mouchoir de poche roulé en corde ; autre chose de former avec art un beau nœud de batiste blanche dont les deux bouts égaux, empesés sans excès, se dirigent symétriquement vers la droite et la gauche. Une cravate blanche bien choisie et bien nouée n'est pas un ornement sans grâce ; toutes les dames vous le diront. Mais il ne suffit point de la mettre ; il faut encore la bien porter : c'est une affaire d'expérience. Pourquoi les ouvriers paraissent-ils si gauches et si empruntés le jour de leurs noces ? Parce qu'ils sont affublés d'une cravate blanche sans aucune étude préparatoire.

On s'accoutume en un rien de temps à porter les coiffures les plus exorbitantes : une couronne, par exemple. Le soldat Bonaparte en ramassa une que le roi de France avait laissée tomber sur la place Louis XV. Il s'en coiffa lui-même, sans avoir pris leçon de personne, et l'Europe déclara qu'un tel bonnet ne lui allait pas mal. Bientôt même il mit la couronne à la mode dans le cercle de sa famille et de ses amis intimes. Tout le monde autour de lui la portait ou la voulait porter. Mais cet homme extraordinaire ne fut jamais qu'un porte-cravate assez médiocre. M. le vicomte de C***, auteur de plusieurs poèmes en prose, avait étudié la diplomatie, ou l'art de se cravater avec fruit.

Il assista, en 1815, à la revue de notre dernière armée, quelques jours avant la campagne de Waterloo. Savez-vous ce qui frappa son esprit dans cette fête héroïque où éclatait l'enthousiasme désespéré d'un grand peuple ? C'est que la cravate de Bonaparte n'allait pas bien.

Peu d'hommes, sur ce terrain pacifique, auraient pu se mesurer avec maître Alfred L'Ambert. Je dis L'Ambert, et non Lambert : il y a décision du conseil d'Etat. Maître L'Ambert, successeur de son père, exerçait le notariat par droit de naissance. Depuis deux siècles et plus,

cette glorieuse famille se transmettait de mâle en mâle l'étude de la rue Verneuil avec la plus haute clientèle du faubourg Saint-Germain.

La charge n'était pas cotée, n'étant jamais sortie de la famille ; mais, d'après le produit des cinq dernières années, on ne pouvait l'estimer moins de trois cent mille écus. C'est dire qu'elle rapportait, bon an, mal an, quatre-vingt-dix mille livres. Depuis deux siècles et plus, tous les aînés de la famille avaient porté la cravate blanche aussi naturellement que les corbeaux portent la plume noire, les ivrognes le nez rouge, ou les poètes l'habit râpé. Légitime héritier d'un nom et d'une fortune considérables, le jeune Alfred avait sucé les bons principes avec le lait. Il méprisait d'instinct toutes les nouveautés politiques qui se sont introduites en France depuis la catastrophe de 1789. A ses yeux, la nation française se composait de trois classes : le clergé, la noblesse et le tiers état. Opinion respectable et partagée encore aujourd'hui par un petit nombre de sénateurs. Il se rangeait modestement parmi les premiers du tiers état, non sans quelques prétentions secrètes à la noblesse de robe. Il tenait en profond mépris le gros de la nation française, ce ramassis de paysans et de manœuvres qu'on appelle le peuple, ou la vile multitude. Il les approchait le moins possible, par égard pour son aimable personne, qu'il aimait et soignait passionnément. Svelte, sain et vigoureux comme un brochet de rivière, il était convaincu que ces gens-là sont du fretin de poisson blanc, créé tout exprès par la Providence pour nourrir MM. les brochets.

Charmant homme au demeurant, comme presque tous les égoïstes ; estimé au Palais, au cercle, à la chambre des notaires, à la conférence de Saint Vincent de Paul et à la salle d'armes ; beau tireur de pointe et de contre-pointe ; beau buveur ; amant généreux, tant qu'il avait le cœur pris ; ami sûr avec les hommes de son rang ; créancier des plus gracieux, tant qu'il touchait les intérêts de son capital ; délicat dans ses goûts, recherché dans sa toilette, propre comme un louis neuf, assidu le dimanche aux offices de Saint Thomas d'Aquin, les lundis, mercredis et vendredis au foyer de l'Opéra, il eût été le plus parfait *gentleman* de son temps au physique comme au moral, sans une déplorable myopie qui le condamnait à porter des lunettes. Est-il besoin d'ajouter que ses lunettes étaient d'or, et les plus fines, les plus légères, les plus élégantes qu'on eût fabriquées chez le célèbre Mathieu Luna, quai des Orfèvres ?

Il ne les portait pas toujours, mais seulement à l'étude ou chez le client, lorsqu'il avait des actes à lire. Croyez que les lundis, mercredis et vendredis, lorsqu'il entrait au

foyer de la danse, il avait soin de démasquer ses beaux yeux. Aucun verre biconcave ne voilait alors l'éclat de son regard. Il n'y voyait goutte, j'en conviens, et saluait quelquefois une *marcheuse* pour une *étoté*; mais il avait l'air résolu d'un Alexandre entrant à Babylone. Aussi les petites filles du corps de ballet, qui donnaient volontiers des sobriquets aux personnes, l'avaient-elles surnommé *Vainqueur*. Un bon gros Turc, secrétaire à l'ambassade, avait reçu le nom de *Tranquille*; un conseiller d'Etat s'appelait *Mélanolique*; un secrétaire général du ministère de ***, vif et brouillon dans ses allures, se nommait *M. Turbu*. C'est pourquoi la petite Elise Champagne, dite aussi Champagne He, reçut le nom de *Turbulette* lorsqu'elle sortit des coryphées pour s'élever au rang de sujet.

Mes lecteurs de province (si tant est que ce récit dépasse jamais les fortifications de Paris) vont méditer une minute ou deux sur le paragraphe qui précède. J'entends d'ici les mille et une questions qu'ils adressent mentalement à l'auteur: "Qu'est-ce que le foyer de la danse? Et le corps de ballet? Et les étoiles de l'Opéra? Et les coryphées? Et les sujets? Et les marcheuses? Et les secrétaires généraux qui s'égarent dans un tel monde, au risque d'y attraper des sobriquets? Enfin par quel hasard un homme posé, un homme rangé, un homme de principes, comme maître Alfred L'Ambert, se trouvait-il trois fois par semaine au foyer de la danse?"

« Eh! chers amis, c'est précisément parce qu'il était un homme posé, un homme rangé et un homme de principes. Le foyer de la danse était alors un vaste salon carré, entouré de vieilles banquettes de velours rouge et peuplé de tous les hommes les plus considérables de Paris. On y rencontrait non-seulement des financiers, des conseillers d'Etat, des secrétaires généraux, mais encore des ducs et des princes, des députés, des préfets, et les sénateurs les plus dévoués au pouvoir temporel du pape; il n'y manquait que des prélats. On y voyait des ministres mariés, et même les plus complètement mariés entre tous nos ministres. Quand je dis *on y voyait*, ce n'est pas que je les aie vus moi-même; vous pensez bien que les pauvres diables de journalistes n'entraient pas là comme au moulin. Un ministre tenait en main les clefs de ce salon des Hespérides: nul n'y pénétrait sans l'aveu de Son Excellence. Aussi fallait-il voir les rivalités, les jalousies et les intrigues! Combien de cabinets on a cultités sous les prétextes les plus divers, mais au fond parce que tous les hommes d'Etat veulent régner sur le foyer de la danse! N'allez pas croire au moins que ces personnages y fussent attirés par l'appât des plaisirs défendus! Ils brûlaient d'encourager un art éminemment aristocratique et politique.

La marche des années a peut-être changé tout cela, car les aventures du maître L'Ambert ne datent point de cette semaine. Elles ne remontent pourtant pas à l'antiquité la plus reculée. Mais des raisons de haute convenance me défendent de préciser l'année exacte où cet officier ministériel échangea son nez aquilin contre un nez droit. C'est pourquoi j'ai dit vaguement *en ce temps-là*, comme les fabulistes. Contentez-vous de savoir que l'action se place, dans les annales du monde, entre l'incendie de Troie par les Grecs et l'incendie du palais d'Été à Pékin par l'armée anglaise, deux mémorables étapes de la civilisation européenne.

Un contemporain et un client de maître L'Ambert, M. le marquis d'Ombremule, disait un soir au café Anglais:

— Ce qui nous distingue du commun des hommes, c'est notre fanatisme pour la danse. La canaille raffole de musique. Elle bat des mains aux opéras de Rossini, de Donizetti et d'Auber: il paraît qu'un million de petites notes mises en salade a quelque chose qui flatte l'oreille de ces gens-là. Ils poussent le ridicule jusqu'à chanter eux-mêmes

de leur grosse voix éraillée, et la police leur permet de se réunir dans certains amphithéâtres pour écorcher quelques ariettes. Grand bien leur fasse! Quant à moi, je n'écoute point un opéra, je le regarde: j'arrive pour le divertissement, et je me sauve après. Ma respectable aïeule m'a conté que toutes les grandes dames de son temps n'allaient à l'Opéra que pour le ballet. Elles ne refusaient aucun encouragement à MM. les danseurs. Notre tour est venu; c'est nous qui protégeons les danseuses: honni soit qui mal y pense!

La petite duchesse de Biétry, jeune, jolie et délaissée, eut la faiblesse de reprocher à son mari les habitudes d'Opéra qu'il avait prises.

— N'êtes-vous pas honteux, lui disait-elle, de m'abandonner dans ma loge avec tous vos amis pour courir je ne sais où?

— Madame, répondit-il, lorsqu'on espère une ambassade ne doit-on pas étudier la politique?

— Soit; mais il y a, je pense, de meilleures écoles dans Paris.

— Aucune. Apprenez, ma chère enfant, que la danse et la politique sont jumelles. Chercher à plaire, courtiser le public, avoir l'œil sur le chef d'orchestre, composer son visage, changer à chaque instant de couleur et d'habit, sauter de gauche à droite et de droite à gauche, se retourner lestement, retomber sur ses pieds, sourire avec des larmes plein les yeux, n'est-ce pas en quelques mots le programme de la danse et de la politique?

La duchesse sourit, pardonna, et prit un amant.

Les grands seigneurs comme le duc de Biétry, les hommes d'Etat comme le baron de F..., les gros millionnaires comme le petit M. St..., et les simples notaires comme le héros de cette histoire se coudoient pêle-mêle au foyer de la danse et dans les coulisses du théâtre. Ils sont tous égaux devant l'ignorance et la naïveté de ces quatre-vingts petites ingénues qui composent le corps de ballet. On les appelle MM. les abonnés, on leur sourit gratis, on bavarde avec eux dans les petits coins, on accepte leurs bonbons et même leurs diamants comme des politesses sans conséquence et qui n'engagent à rien celle qui les reçoit. Le monde s'imagine bien à tort que l'Opéra est un marché de plaisir facile et une école de libertinage. On y trouve des vertus en plus grand nombre que dans aucun autre théâtre de Paris; et pourquoi? parce que la vertu y est plus chère que partout ailleurs.

N'est-il pas intéressant d'étudier de près ce petit peuple de jeunes filles, presque toutes parties de fort bas et que le talent ou la beauté peut en un rien de temps élever assez haut? Fillettes de quatorze à seize ans pour la plupart, nourries de pain sec et de pommes vertes dans une mansarde d'ouvrière ou dans une loge de concierge, elles viennent au théâtre en tartan et en savates et courent s'habiller furtivement. Un quart d'heure après, elles descendent au foyer, radieuses, étincelantes, couvertes de soie, de gaze et de fleurs, le tout aux frais de l'État, et plus brillantes que les fées, les anges et les houris de nos rêves. Les ministres et les princes leur baisent les mains et blanchissent leur habit noir à la céruse de leurs bras nus. On leur débite à l'oreille des madrigaux vieux et neufs qu'elles comprennent quelquefois. Quelques-unes ont de l'esprit naturel et causent bien; celles-là, on se les arrache.

Un coup de sonnette appelle les fées au théâtre; la foule des abonnés les poursuit jusqu'à l'entrée de la scène, les retient et les accapare derrière les portants de coulisses. Vertueux abonné qui brave la chute des décors, les taches d'huile des quinquets et les miasmes les plus divers pour le plaisir d'entendre une petite voix légèrement enrôlée murmurer ces mots charmants:

— Cré nom! j'ai-t-il mal aux pieds!

La toile se lève, et les quatre-vingts reines d'une heure

s'ébattaient joyeusement sous les lorgnettes d'un public enflammé. Il n'y en a pas une qui ne voie ou ne devine dans la salle deux, trois, dix adorateurs connus ou inconnus. Quelle fête pour elles jusqu'à la chute du rideau ! Elles sont jolies, parées, lorgnées, admirées, et elles n'ont rien à craindre de la critique ni des sifflets.

Minuit sonne : tout change comme dans les féeries. Cendrillon remonte avec sa mère ou sa sœur aînée vers les sommets économiques de Batignolles ou de Montmartre. Elle boite un tantinet, pauvre petite ! et elle éclabousse ses bras gris. La bonne et sage mère de famille, qui a placé toutes ses espérances sur la tête de cette enfant, rabâche, chemin faisant, quelques leçons de sagesse :

— Marchez droit dans la vie, ô ma fille, et ne vous laissez jamais choir ! ou, si le destin veut absolument qu'un tel malheur vous arrive, ayez soin de tomber sur un lit en bois de rose !

Ces conseils de l'expérience ne sont pas toujours suivis. Le cœur parle quelquefois. On a vu des danseuses épouser des danseurs. On a vu des petites filles, jolies comme la Vénus Anadyomène, économiser cent mille francs de bijoux pour conduire à l'autel un employé à deux mille francs. D'autres abandonnent au hasard le soin de leur avenir, et font le désespoir de leur famille. Celle-ci attend le 10 avril pour disposer de son cœur, parce qu'elle s'est juré à elle-même de rester sage jusqu'à dix-sept ans. Celle-la trouve un protecteur à son goût et n'ose le dire : elle craint la vengeance d'un conseiller référendaire qui a promis de la tuer et de se suicider ensuite si elle aimait un autre que lui. Il plaisantait, comme vous pensez bien, mais on prend les paroles au sérieux dans ce petit monde. Qu'elles sont naïves et ignorantes de tout ! on a entendu deux grandes filles de seize ans se disputer sur la noblesse de leur origine et le rang de leurs familles :

— Voyez un peu cette demoiselle ! disait la plus grande. Les boucles d'oreilles de sa mère sont en argent, et celles de mon père sont en or !

Maître Alfred L'Ambert, après avoir longtemps voltigé de la brune à la blonde, avait fini par s'éprendre d'une jolie brunette aux yeux bleus. Mademoiselle Victorine Tompain était sage, comme on l'est généralement à l'Opéra, jusqu'à ce qu'on ne le soit plus. Bien élevée d'ailleurs, et incapable de prendre une résolution extrême sans consulter ses parents. Depuis tantôt six mois, elle se voyait serrée d'assez près par le beau notaire et par Ayyaz-Bey, ce gros Turc de vingt-cinq ans que l'on désignait par le sobriquet de *Tranquille*. L'un et l'autre lui avaient tenu des discours sérieux, où il était question de son avenir. La respectable madame Tompain maintenait sa fille dans un sage milieu en attendant qu'un des deux rivaux se décidât à lui parler affaires. Le Turc était un bon garçon, honnête, posé et timide. Il parla cependant, et fut écouté.

Tout le monde apprit bientôt ce petit événement, excepté maître L'Ambert, qui enterrait un oncle dans le Poitou. Lorsqu'il revint à l'Opéra, mademoiselle Victorine Tompain avait un bracelet de brillants, des dormeuses de brillants et un cœur de brillants pendu au cou comme un lustre. Le notaire était myope ; je crois vous l'avoir dit dès le début. Il ne vit rien de ce qu'il aurait dû voir, pas même les sourires malins qui le saluèrent à sa rentrée. Il tournoya, habilla et brilla comme à son ordinaire, attendant avec impatience la fin du ballet et la sortie des enfants. Ses calculs étaient faits : l'avenir de mademoiselle Victorine se trouvait assuré, grâce à cet excellent oncle de Poitiers qui était mort juste à point.

Ce qu'on appelle à Paris le passage de l'Opéra est un réseau de galeries larges ou étroites, éclairées ou obscures, de niveaux forts divers qui relie le boulevard, la rue Lepeletier, la rue Drouot et la rue Rossini. Un long

couloir, découvert dans sa plus grande partie, s'étend de la rue Drouot à la rue Lepeletier, perpendiculairement aux galeries du Baromètre et de l'Horloge. C'est dans sa partie la plus basse, à deux pas de la rue Drouot, que s'ouvre la porte secrète du théâtre, l'entrée nocturne des artistes. Tous les deux jours, à minuit, un flot de 300 à 400 personnes s'écoule tumultueusement sous les yeux du digne papa Monge, concierge de ce paradis. Machinistes, comparses, marcheuses, choristes, danseurs et danseuses, ténors et soprani, auteurs, compositeurs, administrateurs, abonnés, se ruent pêle-mêle. Les uns descendent vers la rue Drouot, les autres remontent l'escalier qui conduit par une galerie découverte à la rue Lepeletier.

Vers le milieu du passage découvert, au bout de la galerie du Baromètre, Alfred L'Ambert fumait un cigare et attendait. A dix pas plus loin, un petit homme rond, coiffé du tarbouch écarlate, aspirait par bouffées égales la fumée d'une cigarette de tabac ture, plus grosse que le petit doigt. Vingt autres flâneurs intéressés piétinaient ou attendaient autour d'eux, chacun pour soi, sans nul souci du voisin. Et les chanteurs traversaient en fredonnant, et les sylphes mâles, traînant un peu la savate, passaient en boitant, et, de minute en minute, une ombre féminine, enveloppée de noir, de gris ou de marron, glissait entre les rares bees de gaz, méconnaissable à tous les yeux, excepté aux yeux de l'amour.

On se rencontre, on s'aborde, on s'enfuit, sans prendre congé de la compagnie. Halte-là ! voici un bruit étrange et un tumulte inusité. Deux flammes légères ont passé, deux hommes ont couru, deux flammes de cigare se sont rapprochées ; on a entendu des éclats de voix et comme le bruit d'une rapide querelle. Les promeneurs se sont amassés sur un point ; mais ils n'ont plus trouvé personne. Et maître Alfred L'Ambert redescend tout seul vers sa voiture, qui l'attendait au boulevard. Il hausse les épaules et regarde machinalement cette carte de visite tachée d'une large goutte de sang :

AYYAZ-BEY

Secrétaire de l'ambassade ottomane,

Rue de Grenelle Saint-Germain, 100.

Ecoutez ce qu'il dit entre ses dents, le beau notaire de la rue de Verneuil :

— La sottise affaire ! Du diable si je savais qu'elle eût donné des droits à cet animal de Turc !... car c'est bien lui. Aussi pourquoi n'avais-je pas mis mes lunettes ?... Il paraît que je lui ai donné un coup de poing sur le nez ? Oui, sa carte est tachée et mes gants le sont aussi. Me voilà un Turc sur les bras par une simple maladresse ; car je ne lui en veux pas, à ce garçon... La petite m'est fort indifférente, après tout... Il l'a, qu'il la garde ! Deux honnêtes gens ne vont pas s'égorger pour mademoiselle Victorine Tompain. C'est ce maudit coup de poing qui gâte tout...

Voilà ce qu'il disait entre ses dents, ses trente-deux dents, plus blanches et plus aiguës que celles d'un jeune loup. Il renvoya son cocher à la maison et se dirigea à pied, au petit pas, vers le cercle des Chemins de fer. Là, il trouva deux amis, et leur conta son aventure. Le vieux marquis de Villemaurin, ancien capitaine de la garde royale, et le jeune Henri Steimbourg, agent de change, jugèrent unanimement que le coup de poing gâtait tout.

II

La chasse au chat.

Un philosophe ture a dit :

“ Il n'y a pas de coups de poing agréables ; mais les coups de poing sur le nez sont les plus désagréables de tous.”

Le même penseur ajoute avec raison, dans le chapitre suivant :

« Frapper un ennemi devant la femme qu'il aime, c'est le frapper deux fois. Tu offenses le corps et l'âme. »

C'est pourquoi le patient Ayvaz-Bey rugissait de colère en ramenant mademoiselle Tompain et sa mère à l'appartement qu'il leur avait meublé. Il leur donna le bonsoir à leur porte, sauta dans une voiture et se fit mener, toujours saignant, chez son collègue et son ami Ahmed.

Ahmed dormait sous la garde d'un nègre fidèle; mais, s'il est écrit : « Tu n'éveilleras point ton ami qui dort, » il est écrit aussi : « Éveille-le cependant s'il y a danger pour lui ou pour toi. » On éveilla le bon Ahmed. C'était un long Turc de trente-cinq ans, maigre et fluet, avec de grandes jambes arquées. Excellent homme, d'ailleurs, et garçon d'esprit. Il y a du bon, quoi qu'on dise, chez ces gens-là. Lorsqu'il vit la figure ensanglantée de son ami, il commença par lui faire apporter un grand bassin d'eau fraîche; car il est écrit : « Ne délibère pas avant d'avoir lavé ton sang : tes pensées seraient troubles et impures. »

Ayvaz fut plus tôt débarbouillé que calmé. Il raconta son aventure avec colère. Le nègre, qui se trouvait en tiers dans la confidence, offrit aussitôt de prendre son kandjar et d'aller tuer M. L'Ambert. Ahmed-Bey le remercia de ses bonnes intentions en le poussant du pied hors de la chambre.

— Et maintenant, dit-il au bon Ayvaz, que ferons-nous ?

— C'est bien simple, répondit l'autre : je lui couperai le nez demain matin. La loi du talion est écrite dans le Koran : « Œil pour œil, dent pour dent, nez pour nez ! »

Ahmed lui remontra que le Koran était sans doute un bon livre, mais qu'il avait un peu vieilli. Les principes du point d'honneur ont changé depuis Mahomet. D'ailleurs, à supposer qu'on appliquât la loi au pied de la lettre, Ayvaz serait réduit à rendre un coup de poing à M. L'Ambert.

— De quel droit lui couperais-tu le nez, lorsqu'il n'a pas coupé le tien ?

Mais un jeune homme qui vient d'avoir le nez écrasé en présence de sa maîtresse se rend-il jamais à la raison ? Ayvaz voulait du sang. Ahmed dut lui en promettre.

— Soit, lui dit-il. Nous représentons notre pays à l'étranger; nous ne devons pas recevoir un affront sans faire preuve de courage. Mais comment pourras-tu te battre en duel avec M. L'Ambert suivant les usages de ce pays ? Tu n'as jamais tiré l'épée.

— Qu'ai-je à faire d'une épée ? Je veux lui couper le nez, te dis-je, et une épée ne me servirait de rien pour ce que je veux !...

— Si du moins tu étais d'une certaine force au pistolet ?

— Es-tu fou ? que ferais-je d'un pistolet pour couper le nez d'un insolent ? Je... Oui, c'est décidé ! va le trouver, arrange tout pour demain ! nous nous battons au sabre !

— Mais, malheureux ! que feras-tu d'un sabre ? Je ne doute pas de ton cœur, mais je puis dire sans t'offenser que tu n'es pas de la force de Pons.

— Qu'importe ! lève-toi, et va lui dire qu'il tienne son nez à ma disposition pour demain matin !

Le sage Ahmed comprit que la logique aurait tort, et qu'il raisonnait en pure perte. A quoi bon prêcher un sourd qui tenait à son idée comme le pape au temporel ? Il s'habilla donc, prit avec lui le premier drogman, Osman-Bey, qui rentrait du cercle impérial, et se fit conduire à l'hôtel de maître L'Ambert. L'heure était parfaitement indue; mais Ayvaz ne voulait pas qu'on perdît un seul moment.

Le dieu des batailles ne le voulait pas non plus; au moins tout me porte à le croire. Dans l'instant que le premier secrétaire allait sonner chez maître L'Ambert, il rencontra l'ennemi en personne, qui revenait à pied en causant avec ses deux témoins.

Maître L'Ambert vit les bonnets rouges, comprit, salua

et prit la parole avec une certaine hauteur qui n'était pas tout à fait sans grâce.

— Messieurs, dit-il aux arrivants, comme je suis le seul habitant de cet hôtel, j'ai lieu de croire que vous me faisiez l'honneur de venir chez moi. Je suis M. L'Ambert; permettez-moi de vous introduire.

Il sonna, poussa la porte, traversa la cour avec ses quatre visiteurs nocturnes et les conduisit jusque dans son cabinet de travail. Là, les deux Turcs déclinaient leurs noms, le notaire leur présenta ses deux amis et laissa les parties en présence.

Un duel ne peut avoir lieu dans notre pays que par la volonté ou tout au moins le consentement de six personnes. Or, il y en avait cinq qui ne souhaitaient nullement celui-ci. Maître L'Ambert était brave; mais il n'ignorait pas qu'un éclat de cette sorte, à propos d'une petite danseuse de l'Opéra, compromettrait gravement son étude. Le marquis de Villemaurin, vieux raffiné des plus compétents en matière de point d'honneur, disait que le duel est un jeu noble, où tout, depuis le commencement jusqu'à la fin de la partie, doit être correct. Or, un coup de poing dans le nez pour une demoiselle Victorine Tompain était la plus ridicule entrée de jeu qu'on pût imaginer. Il affirmait, d'ailleurs, sous la responsabilité de son honneur, que M. Alfred L'Ambert n'avait pas vu Ayvaz-Bey, qu'il n'avait voulu frapper ni lui, ni personne. M. L'Ambert avait cru reconnaître deux dames, et s'était approché vivement pour les saluer.

En portant la main à son chapeau, il avait heurté violemment, mais sans aucune intention, une personne qui accourait en sens inverse. C'était un pur accident, une maladresse au pis aller; mais on ne rend pas raison d'un accident, ni même d'une maladresse. Le rang et l'éducation de M. L'Ambert ne permettaient à personne de supposer qu'il fût capable de donner un coup de poing à Ayvaz-Bey. Sa myopie bien connue et la demi-obscurité du passage avaient fait tout le mal. Enfin, M. L'Ambert, d'après le conseil de ses témoins, était tout prêt à déclarer, devant Ayvaz-Bey, qu'il regrettait de l'avoir heurté par accident.

Ce raisonnement, assez juste en lui-même, empruntait un surcroît d'autorité à la personne de l'orateur. M. de Villemaurin était un de ces gentilshommes qui semblent avoir été oubliés par la mort pour rappeler les âges historiques à notre temps dégénéré. Son acte de naissance ne lui donnait que soixante-dix-neuf ans; mais, par les habitudes de l'esprit et du corps, il appartenait au XV^e siècle. Il pensait, parlait et agissait en homme qui a servi dans l'armée de la Ligue et taillé des croupières aux Béarnais. Royaliste convaincu, catholique austère, il apportait dans ses haines et dans ses amitiés une passion qui oubliait tout. Son courage, sa loyauté, sa droiture et même un certain degré de folie chevaleresque, le donnaient en admiration à la jeunesse inconsistante d'aujourd'hui. Il ne riait de rien, comprenait mal la plaisanterie, et se blessait d'un bon mot comme d'un manque de respect. C'était le moins tolérant, le moins aimable et le plus honorable des vieillards. Il avait accompagné Charles X en Écosse après les journées de juillet; mais il quitta Holy-Rood au bout de quinze jours de résidence, scandalisé de voir que la cour de France ne prenait pas le malheur au sérieux. Il donna alors sa démission et coupa pour toujours ses moustaches, qu'il conserva dans une sorte d'écrin avec cette inscription : *Mes moustaches de la garde royale*. Ses subordonnés, officiers et soldats, l'avaient en grande estime et en grande terreur. On se racontait à l'oreille que cet homme inflexible avait mis au cachot son fils unique, jeune soldat de vingt-deux ans, pour un acte d'insubordination. L'enfant, digne fils d'un tel père, refusa obstinément de céder, tomba malade au cachot, et mourut. Ce Brutus pleura son fils, lui éleva un tombeau convenable et

le visita régulièrement deux fois par semaine sans oublier ce devoir en aucun temps ni à aucun âge ; mais il ne se courba point sous le fardeau de ses remords. Il marchait droit, avec une certaine roideur ; ni l'âge ni la douleur n'avaient voûté ses larges épaules.

C'était un petit homme trapu, vigoureux, fidèle à tous les exercices de sa jeunesse ; il comptait sur le jeu de paume bien plus que sur le médecin pour entretenir sa verte santé. A soixante et dix ans, il avait épousé en secondes noces une jeune fille noble et pauvre. Il en avait eu deux enfants, et il ne désespérait pas de se voir bientôt grand-père. L'amour de la vie, si puissant sur les vieillards de cet âge, le préoccupait médiocrement, quoiqu'il fut heureux ici-bas. Il avait eu sa dernière affaire à soixante et douze ans, avec un beau colonel de cinq pieds six pouces : histoire de politique selon les uns, de jalousie conjugale selon d'autres. Lorsqu'un homme de ce rang et de ce caractère prenait fait et cause pour M. L'Ambert, lorsqu'il déclarait qu'un duel entre le notaire et Ayvaz Bey serait inutile, compromettant et bourgeois, la paix semblait être signée d'avance.

Tel fut l'avis de M. Henri Steimbourg, qui n'était ni assez jeune, ni assez curieux pour vouloir à tout prix le spectacle d'une affaire ; et les deux Turcs, hommes des sens, acceptèrent un instant la réparation qu'on leur offrait. Ils demandèrent toutefois à conférer avec Ayvaz, et l'ennemi les attendit sur pied tandis qu'ils couraient à l'ambassade. Il était quatre heures du matin ; mais le marquis ne dormait plus guère que par acquit de conscience, et il avait à cœur de décider quelque chose avant de se mettre au lit.

Mais le terrible Ayvaz, aux premiers mots de conciliation que ses amis lui firent entendre, se mit dans une colère turque.

— Suis-je un fou ? s'écria-t-il en brandissant le chibouk de jasmin qui lui avait tenu compagnie. Prétend-on me persuader que c'est moi qui ai donné un coup de nez dans le poing de M. L'Ambert ? Il m'a frappé, et la preuve c'est qu'il offre de me faire des excuses. Mais qu'est-ce que les paroles quand il y a du sang répandu ? Puis-je oublier que Victoria et sa mère ont été témoins de ma honte ?... O mes amis, il ne me reste plus qu'à mourir si je ne coupe aujourd'hui le nez de l'offenseur !

Bon gré, mal gré, il fallut reprendre les négociations sur cette base un peu ridicule. Ahmed et le drogman avaient l'esprit assez raisonnable pour blâmer leur ami, mais le cœur trop chevaleresque pour l'abandonner en chemin. Si l'ambassadeur, Hamza-Pacha, se fût trouvé à Paris, il eût sans doute arrêté l'affaire par quelque coup d'autorité. Malheureusement, il cumulait les deux ambassades de France et d'Angleterre, et il était à Londres. Les témoins du bon Ayvaz firent la navette jusqu'à sept heures du matin entre la rue de Grenelle et la rue de Verneuil sans avancer notablement les choses. A sept heures, M. de L'Ambert perdit patience, et dit à ses témoins :

— Ce Turc m'ennuie. Il ne lui suffit pas de m'avoir souillé la petite Toinpoin, monsieur trouve plaisant de me faire passer une nuit blanche ! Eh bien, marchons ! Il pourrait croire à la fin que j'ai peur de m'aligner avec lui. Mais faisons vite, s'il vous plaît, et tâchons de bâcler l'affaire ce matin. Je fais atteler en dix minutes, nous allons à deux lieues de Paris ; je corrige mon Turc en un tour de main et je rentre à l'étude, avant que les petits journaux de scandale aient eu vent de notre histoire !

Le marquis essaya encore une ou deux objections ; mais il finit par avouer que M. L'Ambert avait la main forcée. L'insistance d'Ayvaz Bey était du dernier mauvais goût et méritait une leçon sévère. Personne ne doutait que le belliqueux notaire, si avantageusement connu dans les salles d'armes, ne fût le professeur choisi par la destinée pour enseigner la politesse française à cet Osmanli.

— Mon cher garçon, disait le vieux Villemaurin en frappant sur l'épaule de son client, notre position est excellente, puisque nous avons mis le bon droit de notre côté. Le reste à la grâce de Dieu ! L'évènement n'est pas douteux ; vous avez le cœur solide et la main vite. Souvenez-vous seulement qu'on ne doit jamais tirer à fond ; car le duel est fait pour corriger les sots et non pour les détruire. Il n'y a que les maladroits qui tuent leur homme sous prétexte de lui apprendre à vivre.

Le choix des armes revenait de droit au bon Ayvaz ; mais le notaire et ses témoins firent la grimace en apprenant qu'il choisissait le sabre.

— C'est l'arme des soldats, disait le marquis, ou l'arme des bourgeois qui ne veulent pas se battre. Cependant va pour le sabre, si vous y tenez !

Les témoins d'Ayvaz-Bey déclarèrent qu'ils y tenaient beaucoup. On fit chercher deux lattes ou demi espadons à la caserne du quai d'Orsay, et l'on prit rendez-vous pour dix heures au petit village de Parthenay, vieille route de Sceaux. Il était huit heures et demie.

Tous les Parisiens connaissent ce joli groupe de deux cents maisons, dont les habitants sont plus riches, plus propres et plus instruits que le commun de nos villageois. Ils cultivent la terre en jardiniers et non en laboureurs, et le ban de leur commune ressemble, tous les printemps, à un petit paradis terrestre. Un champ de fraisiers fleuris s'étend en nappe argentée entre un champ de groseilliers et un champ de framboisiers. Des arpents tout entiers exhalent le parfum âcre du cassis, agréable à l'odorat des concierges. Paris achète en beaux louis d'or la récolte de Parthenay, et les braves paysans que vous voyez cheminer à pas lents, un arrosoir dans chaque main, sont de petits capitalistes.

Ils mangent de la viande deux fois par jour, méprisent la poule au pot et préfèrent le poulet à la broche. Ils payent le traitement d'un instituteur et d'un médecin communal, construisent sans emprunt une mairie et une église, et votent pour mon spirituel ami le docteur Véron aux élections du corps législatif. Leurs filles sont jolies, si j'ai bonne mémoire. Le savant archéologue Cubaudet, archiviste de la sous-préfecture de Sceaux, assure que Parthenay est une colonie grecque et qu'il tire son nom du mot *Parthénos*, vierge ou jeune fille (c'est tout un chez les peuples polis). Mais cette discussion nous éloignerait du bon Ayvaz.

Il arriva le premier au rendez vous, toujours colère. Comme il arpenta fièrement la place du village, en attendant l'ennemi ! Il cachait sous son manteau deux yatagans formidables, excellentes lames de Damas. Que dis-je, de Damas ? Deux lames japonaises, de celles qui coupent une barre de fer aussi facilement qu'une asperge, pourvu qu'elles soient emmanchées au bout d'un bon bras. Ahmed-Bey et le fidèle drogman suivaient leur ami et lui donnaient les avis les plus sages : attaquer prudemment, se découvrir le moins possible, rompre en sautant, enfin tout ce qu'on peut dire à un novice qui va sur le terrain sans avoir rien appris.

— Merci de vos conseils, répondit l'obstiné, il ne faut pas tant de façons pour couper le nez d'un notaire !

L'objet de sa vengeance lui apparut bientôt entre deux verres de lunettes, à la portière d'une voiture de maître. Mais M. L'Ambert ne descendit point ; il se contenta de saluer. Le marquis mit pied à terre et vint dire au grand Ahmed-Bey :

— Je connais un excellent terrain à vingt minutes d'ici ; soyez assez bon pour remonter en voiture avec vos amis et me suivre.

Les belligérants prirent un chemin de traverse et descendirent à un kilomètre des habitations.

— Messieurs, dit le marquis, nous pouvons gagner à

pied le petit bois que vous voyez là bas. Les cochers nous attendront ici. Nous avons oublié de prendre un chirurgien avec nous, mais le valet de pied que j'ai laissé à Parthenay nous amènera le médecin du village.

Le cocher du Turc était un de ses maraudeurs parisiens qui circulent passé minuit, sous un numéro de contrebande. Ayvaz l'avait pris à la porte de mademoiselle Tompain, et il l'avait gardé jusqu'à Parthenay. Le vieux routier sourit finement lorsqu'il vit qu'on l'arrêtait en rase campagne et qu'il y avait des sabres sous les manteaux.

— Bonne chance, monsieur ! dit-il au brave Ayvaz. Oh ! vous ne risquez rien ; je porte bonheur à mes bourgeois. Encore l'an dernier, j'en ai ramené un qui avait couché son homme. Il m'a donné vingt-cinq francs de pourboire ; vrai comme je vous le dis.

— Tu en auras cinquante, dit Ayvaz, si Dieu permet que je me venge à mon idée.

M. L'Ambert était d'une jolie force, mais trop connu dans les salles pour avoir jamais eu occasion de se battre. Au point de vue du terrain, il était aussi neuf qu'Ayvaz-Bey : aussi, quoiqu'il eût vaincu dans des assauts les maîtres et les prévôts de plusieurs régiments de cavalerie, il éprouvait une sourde trépidação qui n'était point de la peur, mais qui produisait des effets analogues. Sa conversation dans la voiture avait été brillante ; il avait montré à ses témoins une gaieté sincère et pourtant un peu fébrile. Il avait brûlé trois ou quatre cigares en route, sous prétexte de les fumer. Lorsque tout le monde mit pied à terre, il marcha d'un pas ferme, trop ferme peut-être. Au fond de l'âme, il était en proie à une certaine appréhension, toute virile et toute française : il se défiait de son système nerveux et craignait de ne point paraître assez brave.

Il semble que les facultés de l'âme se doublent dans les moments critiques de la vie. Ainsi, M. L'Ambert était sans doute fort occupé du petit drame où il allait jouer un rôle, et cependant les objets les plus insignifiants du monde extérieur, ceux qui l'auraient le moins frappé en temps ordinaire, attiraient et retenaient son attention par une puissance irrésistible. A ses yeux, la nature était éclairée d'une lumière nouvelle, plus nette, plus tranchante, plus crue que la lumière banale du soleil. Sa préoccupation soulignait pour ainsi dire tout ce qui tombait sous ses regards. Au détour du sentier, il aperçut un chat qui chemina à petits pas entre deux rangs de groseilliers. C'était un chat comme on en voit beaucoup dans les villages : un long chat maigre, au poil blanc tacheté de roux, un de ces animaux demi-sauvages que le maître nourrit généreusement de toutes les souris qu'ils savent prendre. Celui-là jouait sans doute que la maison n'était pas assez giboyeuse, et cherchait en plein champ un supplément de pitance. Les yeux de maître L'Ambert, après avoir erré quelque temps à l'aventure, se sentirent attirés et comme fascinés par la grimace de ce chat. Il l'observa attentivement, admira la souplesse de ses muscles, le dessin vigoureux des mâchoires, et crut faire une découverte de naturaliste en remarquant que le chat est un tigre en miniature.

— Que diable regardez-vous là ? demanda le marquis en lui frappant sur l'épaule.

Il revint aussitôt à lui, et répondit du ton le plus dégagé :

— Cette sale bête m'a donné une distraction. Vous ne sauriez croire, monsieur le marquis, le dégât que ces coquins nous font dans une chasse. Ils mangent plus de couvées que nous ne tirons de perdreaux. Si j'avais un fusil !...

Et, joignant le geste à la parole, il coucha l'animal en joue en le désignant du doigt. Le chat saisit l'intention, fit une chute en arrière, et disparut.

On le revit deux cents pas plus loin. Il se faisait la

barbe au milieu d'une pièce de colza, et semblait attendre les Parisiens.

— Est-ce que tu nous suis ? demanda le notaire en répétant sa menace.

La bête prudentissime s'enfuit de nouveau ; mais elle reparut à l'entrée de la clairière où l'on devait se battre. M. L'Ambert, superstitieux comme un joueur qui va entamer une grosse partie, voulut chasser ce fétiche malfaisant. Il lui lança un caillou sans l'atteindre. Le chat grimpa sur un arbre et s'y tint coi.

Déjà les témoins avaient choisi le terrain et tiré les places au sort. La meilleure échu à M. L'Ambert. Le sort voulut aussi qu'on se servit des armes et non des yatagans japonais, qui l'auraient peut-être embarrassé.

Ayvaz ne s'embarassait de rien. Tout sabre lui était bon. Il regardait le nez de son ennemi comme un pêcheur regarde une belle truite suspendue au bout de sa ligne. Il se déponilla prestement de tous les habits qui n'étaient pas indispensables, jeta sur l'herbe sa calotte rouge et sa redingote verte, et retroussa les manches de sa chemise jusqu'au coude. Il faut croire que les Turcs les plus endormis se réveillent au cliquetis des armes. Ce gros garçon, dont la physionomie n'avait rien que de paternel, apparut comme transfiguré. Sa figure s'éclaira, ses yeux lancèrent la flamme. Il prit un sabre des mains du marquis, recula de deux pas et entonna en langue turque une improvisation poétique que son ami Osman-Bey a bien voulu nous conserver et nous traduire :

— Je me suis armé pour le combat ; malheur au giaour qui m'offense ! Le sang se paye avec du sang. Tu m'as frappé de la main ; moi, Ayvaz, fils de Ruchdi, je te frapperai du sabre. Ton visage mutilé fera rire les belles femmes : Schlosser et Mercier, Thibert et Savile se détourneront avec mépris. Le parfum des roses d'Izmir sera perdu pour toi. Que Mahomet me donne la force, je ne demande le courage à personne. Hourra ! je me suis armé pour le combat.

Il dit, et se précipita sur son adversaire. L'attaqua-t-il en tierce ou en quarte, je n'en sais rien, ni lui non plus, ni les témoins, ni M. L'Ambert. Mais un flot de sang jaillit au bout du sabre, une paire de lunettes glissa sur le sol, et le notaire sentit sa tête allégée par devant de tout le poids de son nez. Il en restait bien quelque chose, mais si peu, qu'en vérité je n'en parle que pour mémoire.

M. L'Ambert se jeta à la renverse et se releva presque aussitôt pour courir tête baissée, comme un aveugle ou comme un fou. Au même instant, un corps opaque tomba du haut d'un chêne. Une minute plus tard, on vit apparaître un petit homme fluet, le chapeau à la main, suivi d'un grand domestique en livrée. C'était M. Triquet, officier de santé de la commune de Parthenay.

Soyez le bienvenu, digne monsieur Triquet ! Un brillant notaire de Paris a grand besoin de vos services. Remettez votre vieux chapeau sur votre crâne dépourillé, essuyez les gouttes de sueur qui brillent de vos pommettes rouges comme la rosée sur deux pivoinies en fleur, et relevez au plus tôt les manches luisantes de votre respectable habit noir !

Mais le bonhomme était trop ému pour se mettre d'abord à l'ouvrage. Il parlait, parlait, parlait, d'une petite voix haletante et chevrotante.

— Bonté divine !... disait-il. Honneur à vous, messieurs : votre serviteur très humble. Est-il Jésus permis de se mettre dans des états pareils ? C'est une mutilation ; je vois ce que c'est ! Décidément, il est trop tard pour apporter ici des paroles conciliantes ; le mal est accompli. Ah ! messieurs, messieurs, la jeunesse sera toujours jeune. Moi aussi, j'ai failli me laisser emporter à détruire ou à mutiler mon semblable. C'était en 1820. Qu'ai-je fait, messieurs ?

J'ai fait des excuses. Oui, des excuses, et je m'en honore ; d'autant plus que le bon droit était de mon côté. Vous n'avez donc jamais lu les belles pages de Rousseau contre le duel? C'est irréfutable en vérité ; un morceau de christomathie littéraire et morale. Et notez bien que Rousseau n'a pas encore tout dit. S'il avait étudié le corps humain, ce chef-d'œuvre de la création, cette admirable image de Dieu sur la terre, il vous aurait montré qu'on est bien coupable de détruire un ensemble si parfait. Je ne dis pas cela pour la personne qui a porté le coup. A Dieu ne plaise ! Elle avait sans doute ses raisons, que je respecte. Mais si l'on savait quel mal nous nous donnons, pauvres médecins que nous sommes, pour guérir la moindre blessure ! Il est vrai que nous en vivons, ainsi que des maladies ; mais n'importe ! j'aimerais mieux me priver de bien des choses et vivre d'un morceau de lard sur du pain bis que d'assister aux souffrances de mon semblable.

Le marquis interrompit cette doléance.

— Ah ça ! docteur, s'écria-t-il, nous ne sommes pas ici pour philosopher. Voilà un homme qui saigne comme un bœuf. Il s'agit d'arrêter l'hémorrhagie.

— Oui, monsieur, reprit-il vivement, l'hémorrhagie ! c'est le mot propre. Heureusement, j'ai tout prévu. Voici un flacon d'eau hémostatique. C'est la préparation de Brocchieri ; je la préfère à la recette de Léchelle.

Il se dirigea, le flacon à la main, vers M. L'Ambert ; qui s'était assis au pied d'un arbre et saignait mélancoliquement.

— Monsieur, lui dit-il avec une grande révérence, croyez que je regrette sincèrement de n'avoir pas eu l'honneur de vous connaître à l'occasion d'un événement moins regrettable.

Maître L'Ambert releva la tête et lui dit d'une voix dolente :

— Docteur, est-ce que je perdrai le nez ?

— Non, monsieur, vous ne le perdrez pas. Hélas ! vous n'avez plus à le perdre, très-honoré monsieur : vous l'avez perdu.

Tout en parlant il versait l'eau de Brocchieri sur une compresse.

— Ciel ! cria-t-il, monsieur, il me vient une idée. Je puis vous rendre l'organe si utile et si agréable que vous avez perdu.

— Parlez, que diable ! ma fortune est à vous ! Ah ! docteur ! plutôt que de vivre défiguré, j'aimerais mieux mourir.

— On dit cela... Mais, voyons ! où est le morceau qu'on vous a coupé ? Je ne suis pas un champion de la force de M. Velpeau ou de M. Huguiet ; mais j'essayerai de raccommoder les choses par première intention.

Maître L'Ambert se leva précipitamment et courut au camp de bataille. Le marquis et M. Steimbouurg le suivirent ; les Tures, qui se promenaient ensemble assez tristement (car le feu d'Ayvas-Bey s'était éteint en une seconde), se rapprochèrent de leurs anciens ennemis. On retrouva sans peine la place où les combattants avaient foulé l'herbe nouvelle ; on retrouva les lunettes d'or ; mais le nez du notaire n'y était plus. En revanche, on vit un chat, l'horrible chat blanc et jaune, qui léchait avec sensualité ses lèvres sanglantes.

— Jour de Dieu ! s'écria le marquis en désignant la bête.

Tout le monde comprit le geste et l'exclamation.

— Serait-il encore temps ? demanda le notaire.

— Peut-être, dit le médecin.

Et de courir. Mais le chat n'était pas d'humeur à se laisser prendre. Il courut aussi.

Jamais le petit bois de Parthenay n'avait vu, jamais sans doute il ne reverra, chasse pareille. Un marquis, un agent

de change, trois diplomates, un médecin de village, un valet de pied en grande livrée et un notaire saignant dans son mouchoir se lancèrent éperdument à la poursuite d'un maigre chat. Courant, criant, lançant des pierres, des branches mortes et tout ce qui leur tombait sous la main, ils traversaient les chemins et les clairières et s'enfonçaient tête baissée dans les fourrés les plus épais. Tantôt groupés ensemble et tantôt dispersés, quelquefois échelonnés sur une ligne droite, quelquefois rangés en rond autour de l'ennemi ; battant les buissons, secouant les arbustes, grimpaux aux arbres, déchirant leurs brodequins à toutes les souches et leurs habits à tous les buissons, ils allaient comme une tempête ; mais le chat infernal était plus rapide que le vent. Deux fois on sut l'enfermer dans un cercle ; deux fois il força l'enceinte et prit du champ. Un instant il parut dompté par la fatigue ou la douleur. Il était tombé sur le flanc, en voulant sauter d'un arbre à l'autre et suivre le chemin des écureuils. Le valet de M. L'Ambert courut sur lui à fond de train, l'atteignit en quelques bonds et le saisit par la queue. Mais le tigre en miniature conquit sa liberté d'un coup de griffe et s'élança hors du bois.

On le poursuivit en plaine. Longue, longue était déjà la route parcourue ; immense était la plaine, qui se découpaient en échiquier devant les chasseurs et leur proie.

La chaleur du jour était pesante ; de gros nuages noirs s'amoncelaient à l'occident ; la sueur ruisselait sur tous les visages ; mais rien n'arrêta l'emportement de ces huit hommes.

M. L'Ambert, tout sanglant, animait ses compagnons de la voix et du geste. Ceux qui n'ont jamais vu un notaire à la poursuite de son nez ne pourront se faire une juste idée de son ardeur. Adieu fraises et framboises ! adieu groseilles et cassis ! Partout où l'avalanche avait passé, l'espoir de la récolte était foulé, détruit, mis à néant ; ce n'était plus que fleurs écrasées, bourgeons arrachés, branches cassées, tiges foulées aux pieds. Les villageois, surpris par l'invasion de ce fléau inconnu, jetaient les arrosoirs, appelaient leurs voisins, criaient au garde-champêtre, réclamaient le prix du dégât et donnaient la chasse aux chasseurs.

Victoire ! le chat est prisonnier. Il s'est jeté dans un puits. Des seaux ! des cordes ! des échelles ! On est sûr que le nez de maître L'Ambert se retrouvera intact, ou à peu près. Mais, hélas ! ce puits n'est pas un puits comme les autres. C'est l'ouverture d'une carrière abandonnée, dont les galeries forment en tout sens un réseau de plus de dix lieues et se relieux aux catacombes de Paris !

On paye les soins de M. Triquet ; on paye aux villageois toutes les indemnités qu'ils réclament, et l'on reprend, sous une grosse pluie d'orage, le chemin de Parthenay.

Avant de monter en voiture, Ayvas Bey, mouillé comme un canard et tout à fait calmé, vint tendre la main à M. L'Ambert.

— Monsieur, lui dit-il, je regrette sincèrement que mon obstination ait poussé les choses si loin. La petite Tom-pain ne vaut pas une seule goutte du sang qui a coulé pour elle, et je lui enverrai son congé dès aujourd'hui ; car je ne saurais plus la voir sans penser au malheur qu'elle a causé. Vous êtes témoin que j'ai fait tous mes efforts, avec ces messieurs, pour vous rendre ce que vous aviez perdu. Maintenant, permettez-moi d'espérer encore que cet accident ne sera pas irréparable. Le médecin du village nous a rappelé qu'il y avait à Paris des praticiens plus habiles que lui ; je crois avoir entendu dire que la chirurgie moderne avait des secrets infailibles pour restaurer les parties mutilées ou détruites.

M. L'Ambert accepta d'assez mauvaise grâce la main loyale qu'on lui tendait, et se fit ramener au faubourg Saint-Germain avec ses deux amis.

III

Où le notaire d' fend sa peau avec plus de succès.

Un homme heureux sans restriction, c'était le cocher d'Ayvaz-Bey. Ce vieux gamin de Paris fut peut-être moins sensible au pourboire de cinquante francs qu'au plaisir d'avoir conduit son bourgeois à la victoire.

— Excusez ! dit-il au bon Ayvaz, voilà comme vous arrangez les personnes ? C'est bon à savoir. Si jamais je vous marche sur le pied, je me dépêcherai de vous demander pardon. Ce pauvre monsieur serait bien embarrassé de prendre une prise. Allons, allons ! si on soutient encore devant moi que les Turcs sont des *empotés*, j'aurai de quoi répondre. Quand je vous disais, que je vous porterais bonheur ! Eh bien, mon prince, je connais un vieux de chez Brion que c'est tout le contraire. Il porte la guigne à ses voyageurs. Autant il en mène sur le terrain, autant de flambés... Hue, cocotte ! en route pour la gloire ! les chevaux du Carrousel ne sont pas tes cousins aujourd'hui !

Ces lazzi tant soit peu cruels ne parvinrent pas à dérider les trois Turcs, et le cocher n'amusa que lui-même.

Dans une voiture infiniment plus brillante et mieux attelé, le notaire se lamentait en présence de ses deux amis.

— C'en est fait, disait-il, je suis l'équivalent d'un homme mort ; il ne me reste plus qu'à me brûler la cervelle. Je ne saurais plus aller dans le monde, ni à l'Opéra, ni dans aucun théâtre. Voulez-vous que j'étale aux yeux de l'univers une figure grotesque et lamentable, qui excitera le rire chez les uns et la pitié chez les autres ?

— Bah ! répondit le marquis, le monde se fait à tout. Et, d'ailleurs, au pis aller, si l'on a peur du monde, on reste chez soi.

— Rester chez moi, le bel avenir ! Pensez-vous donc que les femmes viendront me relancer à domicile, dans le bel état où je suis ?

— Vous vous marierez ! J'ai connu un lieutenant de cuirassiers qui avait perdu un bras, une jambe et un œil. Il n'était pas la coqueluche des femmes, d'accord ; mais il épousa une brave fille, ni laide ni jolie, qui l'aima de tout son cœur et le rendit parfaitement heureux.

M. L'Ambert trouva sans doute que cette perspective n'était pas des plus consolantes, car il s'écria d'un ton de désespoir :

— O les femmes ! les femmes ! les femmes !

— Jour de Dieu ! reprit le marquis, comme vous avez la girouette tournée au féminin ! Mais les femmes ne sont pas tout ; il y a autre chose en ce monde. On fait son salut, que diable ! On amende son âme, on cultive son esprit, on rend service au prochain, on remplit les devoirs de son état. Il n'est pas nécessaire d'avoir un si long nez pour être bon chrétien, bon citoyen et bon notaire !

— Notaire ! reprit-il avec amertume peu déguisée, notaire ! En effet, je suis encore cela. Hier, j'étais un homme, un homme du monde, un gentleman, et même, je puis le dire sans fausse modestie, un cavalier assez apprécié dans la meilleure compagnie. Aujourd'hui, je ne suis plus qu'un notaire. Et qui sait si je le serai demain ? Il ne faut qu'une indiscretion de valet pour ébruiter cette sotte affaire. Qu'un journal en dise deux mots, le parquet est forcé de poursuivre son adversaire, et ses témoins, et vous mêmes, messieurs. Nous voyez-vous en police correctionnelle, racontant au tribunal où et pourquoi j'ai poursuivi mademoiselle Victorine Tompain ! Supposez un tel scandale, et dites si le notaire y survivrait.

— Mon cher garçon, répondit le marquis, vous vous

effrayez de dangers imaginaires. Les gens de notre monde, et vous en êtes un peu, ont le droit de se couper la gorge impunément. Le ministère public ferme les yeux sur nos querelles, et c'est justice. Je comprends qu'on inquiète un peu les journalistes, les artistes et autres individus de condition inférieure lorsqu'ils se permettent de toucher une épée : il convient de rappeler à ces gens là qu'ils ont des poings pour se battre, et que cette arme suffit parfaitement à venger l'espèce d'honneur qu'ils ont. Mais qu'un gentilhomme se conduise en gentilhomme, le parquet n'a rien à dire et ne dit rien. J'ai eu quinze ou vingt affaires depuis que j'ai quitté le service, et quelques-unes assez malheureuses pour mes adversaires. Avez-vous jamais lu mon nom dans la *Gazette des Tribunaux* ?

M. Steimbourg était moins lié avec M. L'Ambert que le marquis de Villemaurin ; il n'avait pas, comme lui, tous ses titres de propriété dans l'étude de la rue de Verneuil depuis quatre ou cinq générations. Il ne connaissait guère ces deux messieurs que par le cercle et la partie du whist ; peut-être aussi par quelques courtages que le notaire lui avait fait gagner. Mais il était bon garçon et homme de sens ; il fit donc à son tour quelque dépense de paroles pour raisonner et consoler ce malheureux. A son gré, M. de Villemaurin mettait les choses au pis ; il y avait plus de ressource. Dire que M. L'Ambert resterait défiguré toute sa vie, c'était désespérer trop tôt de la science.

— A quoi nous servirait-il d'être nés au XIXe siècle, si le moindre accident devait être, comme autrefois, un malheur irréparable ? Quelle supériorité aurions-nous sur les hommes de l'âge d'or ? Ne blasphémons pas le saint nom du progrès. La chirurgie opératoire est, grâce à Dieu, plus florissante que jamais dans la patrie d'Ambroise Paré. Le bonhomme de Parthenay nous a cité quelques uns des maîtres qui raccommoient victorieusement le corps humain. Nous voici aux portes de Paris, nous enverrons à la prochaine pharmacie, on nous y donnera l'adresse de Valpeau ou d'Hugnier ; votre valet de pied courra chez le grand homme et l'amènera chez vous. Je suis sûr d'avoir entendu dire que les chirurgiens refaisaient une lèvre, une paupière, un bout d'oreille : est-il donc plus difficile de restaurer un bout de nez ?

Cette espérance était bien vague ; elle ranima pourtant le pauvre notaire, qui, depuis une demi-heure, ne saignait plus. L'idée de redevenir ce qu'il était et de reprendre le cours de sa vie le jeta dans une sorte de délire. Tant il est vrai qu'on n'apprécie le bonheur d'être complet que lorsqu'on l'a perdu.

— Ah ! mes amis, s'écria-t-il en tordant ses mains l'une dans l'autre, ma fortune appartient à l'homme qui me guérira ! Quels que soient les tourments qu'il me faudra endurer, j'y souscris de grand cœur si l'on m'assure du succès ; je ne regarderai pas plus à la souffrance qu'à la dépense !

C'est dans ces sentiments qu'il regagna la rue de Verneuil, tandis que son valet de pied cherchait l'adresse des chirurgiens célèbres. Le marquis et M. Steimbourg le ramenèrent jusque dans sa chambre et prirent congé de lui, l'un pour aller rassurer sa femme et ses filles, qu'il n'avait pas vues depuis la veille au soir, l'autre pour courir à la Bourse.

Seul avec lui-même, en face d'un grand miroir de Venise qui lui renvoyait sans pitié sa nouvelle image, Alfred L'Ambert tomba dans un accablement profond. Cet homme fort, qui ne pleurait jamais au théâtre parce que c'est *peuple*, ce gentleman au front d'airain qui avait enterré son père et sa mère avec la plus sereine impassibilité, pleura sur la mutilation de sa jolie personne et se baigna de larmes égoïstes.

Ainsi M. l'abbé Scott m'accuse d'avoir donné à Clément d'Alexandrie le titre de *saint* que toute une vie passée dans la pratique des vertus lui a mérité.

Aussi depuis sa mort, qui remonte au commencement du troisième siècle, jus qu'au dix-huitième siècle, fût-il toujours appelé *saint* quoique son nom ne soit pas au Martyrologe.

Il a fallu l'intervention de Benoît XIV en 1749 pour lui faire perdre ce titre glorieux, vieux de quinze siècles.

Saint, pardon, Clément d'Alexandrie, au dire de Benoît XIV — celui qui a appelé Suarez *doctor eximius* — aurait commis quelque erreur qui lui ôterait le droit de porter le nom de *saint*.

Malgré Benoît XIV et M. l'abbé Scott, tous ceux qui parlent de Clément d'Alexandrie et qui admirent plus ses vertus et ses doctrines que celles de Suarez persistent à l'appeler *saint*.

"Benoît XIV avec M. l'abbé Scott, a beau le censurer.
Le public révolté s'obstine à l'admirer."

Boileau.

Ainsi toutes les encyclopédies, tous les dictionnaires, depuis le Grand Larousse jusqu'à l'humble petit Bénard, continuent à l'honorer d'un titre que les Pères de l'Église ne lui marchandèrent jamais.

Mais je n'en demande pas moins pardon à M. l'abbé Scott — qu'un tel vocable si mal appliqué met en colère — de m'être rendu coupable d'un si grand crime.

Quant à Benoît XIV s'il admirait tant et ouvertement un *moraliste* comme Suarez, je suis sûr qu'il ne pardonnera l'erreur que j'ai commise en donnant le nom de saint à celui qui a tant contribué à l'agrandissement et à l'honneur de l'Église dans laquelle Benoît XIV a tenu une place si large et si distinguée.

Mais là ne se bornent pas les accusations de M. l'abbé Scott.

Mon honorable contradicteur prétend que j'ai pris dans le Père Petau et Bellarmin les textes des Pères de l'Église que j'ai cités!

Prendre Petau dans Petau — Bellarmin dans Bellarmin, quel crime abominable!

D'autres les auraient pris ailleurs ou les auraient inventés ce qui serait encore plus simple.

M. l'abbé Scott est injuste envers moi.

AI-je cité quelque texte de Petau ou de Bellarmin sans indiquer le livre, le chapitre et la page d'où il était tiré?

Est-ce ainsi que procède celui qui veut s'attribuer le mérite d'autrui?

Quant aux textes de Saints Pères, je nie les avoir pris dans ces deux auteurs.

D'ailleurs, la chose fut-elle vraie que l'accusation serait des plus futiles — même des plus ridicules.

Ces textes ne sont-ils pas cités dans tous les livres où ces questions sont discutées. Appartiennent-ils à ceux qui les ont recueillis?

Souvent on ne pourrait pas les trouver dans les œuvres mêmes des saints Pères.

Pour n'en donner qu'un exemple, serait-ce dans St. Chrysostome que j'aurais pu trouver ce que j'ai cité de son homélie sur les nouveaux baptisés? Non, assurément, puisque cette homélie a été perdue et qu'elle ne nous est parvenue que par la tradition.

Aussi ai-je dû chercher ailleurs que dans les œuvres de ce Saint la partie de son homélie que j'ai citée. Je l'ai prise dans Bossuet, avec beaucoup d'autres textes que j'ai cités et j'ai indiqué le titre des œuvres de l'Aigle de Meaux, les livres et les pages où j'ai puisé.

Est-ce là mériter l'application de la fable du Geai paré des plumes du Paon?

AI-je prétendu avoir *découvert* ces textes.

Que dirait M. l'abbé Scott si je me rendais coupable envers lui de l'injustice dont il s'est rendu coupable envers moi?

AI-je falsifié, tronqué les textes?

Que dirait M. l'abbé Scott si je l'accusais de plagiat parce qu'il n'a pas dit qu'il a emprunté à Hurter la Proposition du Synode de Pistoie et la censure que Pie VI en fait? Cependant, cette Proposition et la censure de Pie VI se trouvaient dans Hurter vol. 3 immédiatement après l'opinion d'Innocent III, que cite M. l'abbé Scott, et pourtant M. Scott n'en fait aucune mention.

Non. A Dieu ne plaise que dans une discussion sérieuse je m'attache à de si absurdes détails.

Passons maintenant à la doctrine de Saint Thomas sur les peines réservées aux enfants morts sans baptême.

Est-elle la plus commune ou la plus suivie.

D'abord, posons bien cette doctrine:

"La peine des enfants morts sans baptême consiste uniquement dans la privation et non dans la souffrance; les enfants ne voient pas Dieu, mais ils ne souffrent pas à raison de cette privation." *Thomas, op. t. VIII, q. 5, de pena peccati, orig. art. 5.*

Vous avez bien remarqué, lecteurs; *Et peine de la privation de la vue de Dieu; mais ils ne souffrent pas à raison de cette privation.*

Voyons maintenant quels sont parmi les auteurs modernes cités par M. l'abbé Scott ceux qui enseignent cette doctrine.

1°. Hurter. — "L'opinion plus commune, ou mieux la plus commune, est celle qui nie pour les enfants morts sans baptême la peine du sens."

Voyez vous dans ces paroles de Hurter le même enseignement que celui de St. Thomas?

Trouvez-vous dans cette citation un seul mot qui dise que les enfants ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu?

Remarquez bien qu'il ne s'agit pas de l'opinion de St. Augustin, qui veut que les enfants morts sans baptême souffrent la peine du sens.

Voilà donc une opinion de Hurter qui ne prouve rien.

2°. Suarez. — "Comme les enfants ne souffrent pas la peine du feu, selon l'opinion la plus probable, et ne sont pas dans la compagnie des damnés ni dans les tourments, il me semble qu'il n'y a rien qui les rende incapables d'aspirations honnêtes."

Voit-on dans ces paroles quelque chose qui dise que les enfants ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu?

Cette opinion ne prouve pas plus que la première en faveur de la doctrine de Saint Thomas.

3°. Domenico Soto. — "Ceux qui suivent l'opinion de Saint Augustin sont peu nombreux."

Il est de toute évidence que cette citation ne s'applique pas à la doctrine de Saint Thomas et ne prouve pas que les enfants morts sans baptême ne souffrent pas de la privation de la vision beatifique.

Cette opinion de Soto est contraire à la doctrine de Saint Augustin, voilà tout. C'est de celle de Saint Thomas qu'il s'agit.

4°. Les théologiens de Salamanque. "C'est l'assertion la plus commune des théologiens, à l'exception d'un petit nombre, que les enfants morts sans baptême ne souffrent aucune peine du sens, mais seulement la peine du *dam*."

Cela prouve-t-il qu'ils ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu, comme l'enseigne Saint Thomas? Au contraire, ils admettent que les enfants souffrent la peine du *dam*.

ARTHUR GLOBENSKY.

(A Continuer.)

NOTE. — M. Globensky répondant lui-même à M. Scott, nous ne publions pas l'article que nous avons annoncé dans notre dernier numéro. — *La Rédaction.*

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Publiée par la Compagnie de Publication du CANADA REVUE.

Directeurs :

Président : L. E. Morin, sr. ; Directeur-Gérant : A. Filiatreault ;
J. Emile Vanier, J. A. C. Madore, Joseph Fortier.

Rédacteur-en-chef : MARC SAUVALLÉ.

Secrétaire de la rédaction : A. FILIATREAUULT.

PRIX DE L'ABONNEMENT \$3.00 PAR ANNEE.

Plus 50 cents pour livraison dans la ville de Montréal ; prix du numéro : 10 cents.

312 RUE CRAIG, MONTREAL.

B. P. BOITE 324

Téléphone Fell 6826

M. Tardivel, cette bonne âme, persiste à chercher le moyen de nous étrangler.

Il doit pourtant y avoir, dit-il, une limite à la patience ; et il doit y avoir un moyen *légal* de mettre un frein à ces excès criminels.

Ce moyen *légal* est tout un poème.

M. Tardivel aurait-il déjà essayé les moyens *illégaux*.

M. l'abbé Baillargé a pris des mesures rigoureuses contre nous, ridiculement rigoureuses pour la portée de l'offense, si offense il y a.

Nous n'avons ni le loisir, ni le temps de discuter son accusation, nous aurons amplement l'occasion de nous en occuper plus tard.

C'est une mauvaise farce que le joyeux abbé veut nous jouer et nous ne serons certainement pas en retard avec lui.

A corriger.

On dit toujours *bossé* au lieu de *bossué*.

C'est une faute.

Ainsi il y a le juge Bossé ; ça n'est pas beau, mais c'est correct.

Sa réputation, elle, est *bossuée* ; c'est correct, mais ça n'est pas beau.

Il ne faut pas confondre.

M. Tardivel est l'homme le plus puissant de l'Eglise canadienne.

Il fait taire le Cardinal de Québec et parler l'Archevêque de Montréal.

A Montréal, on aimerait mieux être conduit par le concierge de l'évêché.

Au moins, lorsqu'on tape dessus, ça guérit.

Des dépêches reçues de Rome par des personnages fort en vue annoncent d'une façon très précise qu'à la mission confiée à Mgr. Santolli relativement à la question des écoles mixtes aux Etats-Unis va être adjointe une mission fort délicate ayant trait à la situation du clergé canadien vis à vis l'opinion publique et au redressement de griefs sérieux aujourd'hui bien connus en haut-lieu.

Maintenant que M. Mercier a, preuves en mains, confondu ses accusateurs et fait éclater son entière innocence de tout ce qu'une nuée de calomnieux avaient colporté contre son honneur, M. l'abbé Tassé, curé de Longueuil, va-t-il se rétracter et faire amende honorable à celui qu'il a si audacieusement vilipendé du haut de la chaire ?

C'est ce qu'un laïque consciencieux ferait ; mais il paraît que dans certain clergé on n'est pas tenu à cela.

La *Vérité* annonce, sans commentaires, d'après la *Croix*, journal ultramontain publié à Paris, que l'Empereur Guillaume II a demandé à la Reine régente de la très Catholique Espagne d'être marraine de la princesse royale qui vient de naître à Berlin.

La susdite très Catholique Reine de toutes les Espagnes a accepté d'être marraine de la jeune luthérienne.

Comment se fait-il que M. Tardivel ne traite pas la noble régente de luthérienne ?

C'est pourtant ainsi qu'il en agit avec le pauvre peuple.

Quel *aristo*, ce Tardivel !

On lit dans le *Figaro* du 31 octobre :

"Quelques mécontents du Sacré-Collège ont l'intention de fonder à Rome un journal d'opposition à la politique actuelle de Léon XIII, politique qu'ils trouvent trop libérale et trop orientée vers la France."

Ici on ne parle pas de fonder un journal dans le même sens, car nous avons l'*Etendard*, avec ses fleurs de lys, son drapeau blanc et son poignard de la Saint Barthélémy.

Ça n'empêche pas, par exemple, bien des gens de parler tout de même.

M. Edouard Drumont, directeur de la *Libre Parole*, organe extra catholique, fait une comparaison entre le Curé de St. Denis et un Ravachol quelconque : —

Il est parlé de deux hommes, aujourd'hui, dans ce journal.

L'un est le curé de Saint-Denis, qui obtempère docilement aux ordres d'une municipalité imbécile. Il rougit du Christ et n'ose point faire porter dans les rues, pour accompagner les morts, cette Croix qui a sauvé le Monde.

L'autre est Calvignac ; il amène la France entière pour défendre ce qu'il croit être son droit.

Entre les deux, notre cœur ne balance pas : il se déclare pour le socialiste courageux contre le prêtre pusillanime. Vive Calvignac !

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de mandements dans ce pays-là ?

ORIGINAUX ET DÉTRAQUÉS*

TYPES QUEBECQUOIS

ONEILLE — GRELOT — DRAPEAU — CHOUINARD —

COTTON — DUPIL — GROSERRIN — CARDINAL

— MARCEL AUBIN — DOMINIQUE —

BURNS — GEORGE LÉVESQUE.

IX

MARCEL AUBIN

II

À l'époque où florissait Marcel Aubin, florissaient aussi les *fricots*, les réunions joyeuses des jours-gras, les parties de danse, et les noces qui duraient trois jours et trois nuits.

Entre Noël et le carême surtout, ces fêtes se multipliaient d'une façon qui attestait éloquemment la fidélité de notre race aux traditions de la vieille gaieté gauloise.

Un des traits caractéristiques de ces réunions du temps passé, c'était l'admission des *survenants*.

On appelait survenant celui qui, n'ayant pas été invité, se présentait quand même — à la fin du repas généralement — pour prendre part à la sauterie qui s'organisait dans la soirée, et même dans l'après-midi.

Ils arrivaient souvent plusieurs à la fois, et on leur faisait presque toujours bon accueil, à la condition toutefois qu'ils fussent amusants.

C'était dans les mœurs.

Or, étant donné le caractère de Marcel Aubin, il n'est guère besoin d'ajouter qu'il ne manquait pas souvent de se présenter en survenant dans les fêtes de ce genre qui se donnaient sur son passage — la condition d'être amusant n'ayant pour lui rien de particulièrement onéreux.

Une fois, un nommé Marcoux mariait sa fille, et tout le canton avait été invité à venir "battre les ailes de pigeon" en l'honneur des nouveaux mariés.

La réunion était nombreuse et animée.

Vers neuf heures arrive Marcel Aubin, tout endimanché, frais comme un concombre, et le plus large des sourires épanoui entre les deux oreilles.

Il se campe sur un jarret, tire sa plus belle révérence, et prend la parole en ces termes :

— Bonsoir la compagnée,
Faut pas vous indigner
Si j'entre sans cogner ;
J'vous la souhaite à poignée !

— Tiens, tiens, s'écrie-t-on de toutes parts, c'est le brave Marcel !

— Bonsoir, Marcel !

— Comment ça va-t-il, Marcel ?

Et Marcel de reprendre sans souffler :

— Oui, mesdames, c'est Marcel,
Qui vient mettre son grain de sel ;
C'est là-dedans qu'il excelle !

— Dansez-vous un rigodon ?

— Merci, je vous demande pardon ;
J'en ai jamais eu le don !
Ainsi, continuez donc !

— Asseyez-vous au moins, fit une des jeunes danseuses.

— Ma foi, mamzelle Thérèse ;
Pourvu qu'la chose vous plaise,
Pour être plus à mon aise,
Je refuserai pas une chaise.

— M. Marcel prendra aussi un petit verre de rhum, j'en suis sûre, fit la maîtresse de la maison.

C'était là une proposition qui ne laissait jamais Marcel Aubin indifférent.

Aussi répondit-il avec un empressement qu'il n'essaya point de dissimuler :

— Merci, madam' Marcoux ;
C'est pas qu'j'en prenn' beaucoup ;
Mais je refuse pas un coup.
S' rincer la dalle du cou,
C'est pas ça qui découde
C' qui fait coucouroucou !

Est-il besoin de le dire ? les petits coups se succédèrent si bien que, de verre en verre, et de rimette en rimette, Marcel Aubin finit par s'affubler du panché qu'il ne manquait presque jamais de mettre à son chapeau dans les circonstances analogues.

Cela n'altérait, par exemple, ni sa verve poétique ni sa présence d'esprit.

Témoin cette réponse qu'il fit ce soir-là même à la femme d'un nommé Barbin — lequel faisait souvent la noce et ne brillait guère du côté de l'intelligence, surtout dans ces moments-là.

Elle s'était permis de plaisanter un peu notre héros sur la solidité de son plumet.

Il se campe devant elle, et dans l'attitude de la dignité offensée, il lui décoche cette apostrophe :

Mam' Barbin, j' vous en prie,
J'mérite pas vot' mépris ;
Si j'ai un peu trop pris,
J'suis pas un mal appris,

* Reproduction interdite.

Et j'ai tout mon esprit ;
Ce qui vous prouve ben,
Ma chère madam' Barbin,
Que c'est pas vot' mari,
Mais qu' c'est Marcel Aubin !

Inutile de dire, n'est-ce pas ? que — même ailleurs que chez la demoiselle Gervais plus haut nommée — Marcel Aubin n'était pas accueilli partout avec le même empressement.

Chez mon père surtout, il était reçu avec une froideur non dissimulée.

Mon père n'aimait pas les farceurs, et avait en horreur les désœuvrés ; jugez de l'estime toute particulière qu'il entretenait pour Marcel Aubin !

Son nom seul le crispait.

J'en étais au désespoir, car cela me privait des moments de gaieté que m'aurait procurés une connaissance plus intime avec un homme doué, dans mon opinion — était-ce le futur poète qui se révélait ? — d'un talent qui le mettait, à mes yeux, bien au-dessus du commun des mortels.

Je déplorais l'aveuglement de mes parents.

Je trouvais mon père misérablement préjugé, et ma mère me semblait incapable d'apprécier les belles choses dont Marcel Aubin favorisait des gens bien au-dessous de nous, à mon avis !

Un jour que père et mère étaient absents, et que ma grand'mère avait été chargée de la garde de la maison, je sollicitai auprès d'elle la permission d'inviter quelqu'un à dîner.

Ma grand'mère était la charité même.

— Est-ce un pauvre ? demanda-t-elle.

— Oui, grand'maman.

— Alors, invite-le, mon fils ; il dînera à la cuisine.

— Ah ! grand'maman, il est pauvre, mais c'est un de mes amis.

— Un ami, c'est différent ; où est-il ?

— Il est sur le quai en train d'empiller mes hameçons.

— Va le chercher alors ; il sera le bienvenu.

Et s'adressant à la bonne :

— Virginie, ajouta-t-elle, mettez un autre couvert.

Je ne me le fis pas dire deux fois ; et Marcel Aubin effectua son apparition devant ma grand'mère, avec un salut des plus réjouis, accompagné du quatrain suivant :

Madam', comm' sur la route
On a besoin d'un' croûte,
Si ça vous déplaît pas,
J'accept'rai un p'tit repas.

Ma grand'mère connaissait Marcel.

Elle aurait voulu le voir bien loin ; mais il était trop tard.

Le loustic était déjà installé, comme s'il eût été de la famille ; et, pendant que nous nous tenions les côtes dans des accès de fou rire et d'admiration, il s'approchait de la table en ajoutant :

Sans vouloir abuser,
C'est pour pas vous refuser !

Ce dîner-là ne causa d'indigestion à personne.

C'est à peine si nous pûmes prendre une bouchée par-ci par-là, entre les accès de rire nerveux que soulevait à chaque instant la verve endiablée de Marcel Aubin qui, lui, ne perdait pas une minute.

La cuiller, le couteau, la fourchette et la rime, tout marchait à la fois.

P'as une phrase en prose !

Une avalanche de vers.

Il me semble voir encore d'ici l'expression qu'il prenait pour nous dire :

Pour se lester la croupe,
Vive une assiett' de soupe !

Ou bien :

Puisque vous insistez,
J'prendrai une tasse de thé !

Ou bien :

Vous, le p'tit qui riez,
Passez-moi donc l'beurrier !

Ou bien :

Une p'tite aile de poulet,
Avec un verre de lait,
Ça vous flatte le palais ;
J'en prendrai, s'il vous plaît !

Ou bien encore :

Je vous rendrai hommage
Pour un morceau d'fromage !

A ma grand'mère qui lui offrait de la salade, il répondait :

Non, pas de salade,
Ça m'rend malade !

La bonne lui ayant offert de l'eau, il s'écria, la bouche pleine et sans une seconde d'hésitation :

Non, non, pas d'zèle,
Merci, mamzelle !
Sed libera
Nos à malo !
Quand on s'noiera,
C'est pas dans l'eau !

Jugez s'il y avait moyen d'y tenir.

Pour ma part, je me rappelle ce dîner avec en compagnie de Marcel Aubin comme un des plus gais de mon existence ; et ce fut avec une véritable désolation que je l'entendis dire à ma grand'mère, qui lui offrait encore quelque chose :

Merci, Madame, j'ai bien mangé ;
J'ai pas coutume de m'déranger !

J'aurais voulu qu'il mangeât jusqu'au lendemain, à la condition de ne pas voir son escarcelle à plaisanteries s'épuiser.

Mais mon père pouvait revenir à l'improviste, et alors il n'aurait plus guère été question de rire.

De sorte que, à mon grand regret, je n'insistai pas pour retenir notre hôte, lorsque, sur le seuil de la porte, avec le geste inimitable dont j'ai parlé, il déclama à ma grand'mère le tercet suivant en guise d'adieu :

Merci pour votre offrande ;
Vot' politesse est grande ;
Que l'bon Dieu vous la rende !

Quand il fut parti, je m'adressai à mon tour à ma grand'mère :

— Grand'maman ne faut pas... en parler à papa...

— Qu'est-ce que ça veut dire, ça ? fit elle en me regardant avec de grands yeux tout ébahis, voilà — Dieu me pardonne ! — le garnement qui se met à rimer à son tour ! C'est donc contagieux ? ... Que ton père ne t'entende point ! ...

Mais on eut beau garder le secret à la maison, il transpira au dehors.

Marcel Aubin ne fut pas aussi discret que nous, paraît-il ; et mon père apprit un jour avec stupéfaction que le personnage qui avait le privilège de lui tomber le plus sur les nerfs avait en même temps celui d'être son commensal habitué, sitôt que ma grand'mère et moi avions nos coudées franches au domicile.

Ma grand'mère eut beau prendre sur elle toute la responsabilité de la faute ; elle ne savait pas mentir, et je n'évitai point la semonce que j'avais si bien méritée.

Si mon père m'a pardonné sur son lit de mort, c'est bien juste tout ce qu'il a pu faire.

Il y avait, dans notre endroit, un vieillard que nous appelions le père Louison Boisvert.

Peut-être n'était-il pas si vieux que tout ça, mais à l'âge où j'étais moi-même, il ne me paraissait pas loin des *multos annos* de feu Mathusalem.

Quoi qu'il en soit, Louison Boisvert avait, dans notre milieu, la réputation du plus grand fumiste —

du plus grand *faiseux de tours*, comme on dit là-bas — qui fût sous le soleil, à vingt-cinq lieues à la ronde.

Il ne laissait point passer une journée sans monter une nouvelle scie à quelqu'un, sans inventer quelque nouvelle mystification à l'adresse, surtout, des paysans sans expérience qui venaient travailler dans les chantiers.

C'était un de ces vieux pleins d'esprit, toujours prêts à la riposte, qu'on ne prenait jamais sans vert, et qui ne s'en laissait conter qu'à bon escient.

Sur ses vieux jours, il était devenu, en sus, quelque peu revêche.

Il n'était pas *commode*, — comme on dit aussi là-bas — et ne l'approchait pas qui voulait.

Or Marcel Aubin désirait faire sa connaissance depuis longtemps — d'autant plus que le bonhomme passait pour avoir fait des chansons, lui aussi, et par conséquent cultivé la rimette.

De son côté, le père Louison Boisvert avait entendu parler plus d'une fois de Marcel Aubin ; et, sentant là une espèce de rival, il se tenait instinctivement sur ses gardes, plus ou moins drapé dans sa dignité.

La rencontre ne pouvait manquer d'arriver, cependant.

Un bon soir, Marcel Aubin se risque.

Il avait pris quelque chose, et, un peu plus hardi qu'à l'ordinaire, il aborde le père Louison, en prenant son ton le plus doux et ses manières les plus engageantes.

Dit-il :

Mon cher monsieur Boisvert,
Vous qu'avez l'cœur ouvert,
Quoiqu' j'aie pris un p'tit verre,
Je vous jure sur l'calvaire
Qu'y a personne que j'révère
Plus qu'vous dans l'univers ;
Ét j'vous demande à couvert !

On voit que, la circonstance étant solennelle, Marcel Aubin s'était mis en frais, et faisait un appel sérieux aux trésors de son répertoire.

Le vieux Boisvert sentit, lui aussi, que l'affaire était grave et qu'il y allait de sa réputation.

Il s'arrête et jette un regard défiant à son interlocuteur.

Alors Marcel Aubin veut profiter de ses avantages, et continue :

Pourquoi cet œil pervers
Qui me regarde de travers ? ...

Le père Louison ne le laissa pas achever.

Il apostrophe le farceur sur un ton à lui faire pas-

ser l'envie de badiner ; et toujours brodant sur la même rime, il s'écrie :

Toi, mon maudit chien vert,
File ! ou j' te flanque en revers
Un' tripotée de bois vert
Qu'est pas piquée des vers !

Marcel Aubin, désarçonné d'abord, n'insista pas.

Il fit demi-tour à gauche ; mais comme il était écrit qu'il aurait toujours le dernier mot, il ne s'éloigna qu'après avoir décoché celles-ci, comme des flèches de Parthe :

Il paraît, père Boisvert,
Qu'on se vire pas à l'envers
Pour parler à mot couvert,
Si vous êtes si sévère
Vous m'verrez pas de l'hiver !

Et il fila.

Je me dis quelquefois que Marcel Aubin était "venu trop tôt dans un monde trop jeune."

C'était peut-être un grand humoriste perdu dans les broussailles d'une vie obscure et terre à terre.

Qui sait ce qui aurait pu jaillir de ce cerveau original, s'il eût été échauffé au contact d'autres intelligences, et éclairé par le soleil de l'étude et du savoir !

Il ne manquait peut-être qu'un souffle pour faire de ce feu de paille un incendie, et de ce bohème un grand homme.

Je ne sais où il est mort.

Probablement chez les siens, à Sainte-Croix.

Mais son nom ne me revient pas à la mémoire sans y éveiller le souvenir des plus frais et des plus francs éclats de rire qui aient égayé mon enfance.

LOUIS FRECHETTE.

(*A suivre.*)

FABLE-EXPRESS.

Un jour, un passant débonnaire
Ayant rencontré George Ohnet,
Fut mordu, soudain, au poignet
Par ce romancier sanguinaire.

Il conserva dix ans la trace de ses dents.

Morale :

Quand Ohnet mord, c'est pour longtemps.

L'*Etendard* qui n'est pas fier détache de son album le feuillet suivant :

Ce n'est qu'en parlant le moins possible que l'on a quelque chance de dire des vérités.

THÉODORE BARRIÈRE.

Bien peu de journaux castors ont une telle sincérité.

FEUILLETON DU CANADA-REVUE

LES BATAILLES DE LA VIE

DETTE DE HAINE

PAR

GEORGES OHNET.

DEUXIÈME PARTIE

No. 15.

X

Thérèse mit une écharpe en blonde sur sa tête, un mantelet sur ses épaules ; et ils descendirent. Le printemps très hâtif avait amené de lourdes chaleurs. C'était à la fin d'avril, et il faisait doux comme en été. Ils longèrent pendant quelques minutes, en se promenant, la petite pelouse bordée de massifs de lilas qui s'étendait entre les murs des hôtels voisins. Le ciel était resplendissant d'étoiles, et une odeur délicieuse embaumait l'air.

— Veux-tu que nous nous asseyons ? demanda Raimond.

— Vous n'êtes pas encore très solide, dit Thérèse en souriant, et vous voulez en faire trop tout d'un coup.

— Non ! Je suis tout à fait bien. Mais j'ai le désir de causer avec toi de choses sérieuses, et je pense qu'il vaut mieux que nous nous arrêtions... D'ailleurs, cette conversation, le soir, dans le jardin, est-ce que cela ne te rappelle rien ?

— Si. Cela me rappelle l'entretien que nous avons eu ensemble lorsque, avant l'arrivée de ma tante de Saint-Maurice, j'ai voulu entrer au couvent.

— Tu as bonne mémoire. Eh bien ! chère enfant, la situation est la même. Tu veux encore aller au couvent, et moi je voudrais t'en empêcher.

— C'est impossible.

— Et pourquoi donc ?

— J'ai déjà répondu "non" à mon parrain.

— Ton parrain ignorait les résolutions que j'ai prises et que je dois te faire connaître. Je vais partir, Thérèse. L'existence me serait impossible à Paris, je n'ai plus les ressources nécessaires pour y vivre comme par le passé, et d'ailleurs je sens la nécessité de me dépayser : j'ai été trop malheureux ici. Si tu quittais la maison, notre tante se trouverait donc abandonnée, et tu sais qu'elle a besoin de soins et d'affection... Toi seule peux veiller sur elle et l'aimer, puisque celle qui aurait dû remplir ce devoir s'y est dérobée... Veux-tu m'accorder encore cela, ma chère Thérèse ? Je sais que je te demande un nouveau sacrifice, après tant d'autres auxquels tu as consenti avec un véritable héroïsme. Hélas ! tu le vois, on n'exige beaucoup et toujours que de ceux qui sont bons... Mais c'est leur vertu de ne jamais résister à un appel fait à leur générosité.

Thérèse, le front penché ne répondit pas. Elle réfléchissait, douloureusement absorbée. Elle avait, en écoutant Raimond, vu s'évoquer devant elle le passé : ses tristesses, ses jalousies, ses colères, son désespoir, tout ce qu'elle avait enduré pour l'amour de celui qui était là, auprès d'elle, et qui pouvait disposer de sa vie. Jamais, depuis que la mauvaise femme avait paru à ses yeux, elle ne s'était sentie l'âme si calme, si sereine, si heureuse. Elle avait sauvé autrefois Raimond en se substituant à Lydie pour l'infamie ; elle venait de le sauver encore aujourd'hui en se substituant à Lydie pour le dévouement. Cet homme aimé si passionnément, dans le secret de sa pensée, elle avait fait pour lui tout ce qui était humainement possible, et elle

avait la joie profonde de l'entendre l'en remercier. Ce fut pour ce cœur exquis un moment de triomphe délicieux. Elle versa des larmes, qui coulèrent sur ses joues, brillantes, dans la nuit, comme deux sillons d'argent.

— Thérèse, tu pleures ? dit Raimond en lui prenant la main.

— Laissez, fit-elle. Cela me fait du bien.

Il la regardait, et les paroles de Lydie pendant leur terrible et dernier entretien lui revenaient à la mémoire : "Thérèse n'a jamais cessé de vous aimer." Il admirait le fier visage de la noble fille, et avec douleur il pensait : J'ai passé à côté du bonheur sans le voir. C'était elle qu'il fallait choisir. C'était à elle qu'il fallait tendre la main. Mais je n'ai eu de regards que pour l'autre, je n'ai rêvé que la possession de l'autre. Et maintenant il n'est plus de recours possible. Je suis lié à cette infâme, et Thérèse est séparée de moi pour toujours.

La voix de la jeune fille interrompit sa méditation.

— Je ferai ce que vous souhaitez, dit-elle. Je renoncerais à rentrer au couvent et je vivrai auprès de ma tante... Cependant si... celle qui est partie revenait, consentez à me rendre ma liberté... Car il me serait vraiment par trop pénible de me retrouver en sa présence.

— Oui, si elle revient, tu seras libre... Mais elle ne reviendra jamais.

Thérèse hochait la tête avec un air de doute inquiet ; puis se levant :

— Il est tard : rentrons.

Et le long de la petite allée, où les lilas, ranimés par la fraîcheur du soir, embaumaient, ils regagnèrent la maison.

Depuis deux ans Raimond voyageait. Ce marin, qui avait parcouru toutes les mers, visité tous les pays lointains, connaissait mal l'Europe. Il avait longé les côtes pendant ses croisières, relâché dans les ports ; mais l'intérieur lui était resté fermé. Il commença par l'Espagne, passa au Maroc, gagna l'Algérie. Après une excursion jusqu'à Figui, il se dirigea vers Constantine et Tunis. Il laissa de côté l'Italie où il craignait de rencontrer Lydie, traversa la Grèce, et, par la mer Noire, monta en Russie. Il séjourna successivement en Suède, en Allemagne, et, en dernier lieu, il se fixa en Angleterre, où il comptait de puissantes relations. Il vivait très modestement dans une pension, ayant refusé l'hospitalité qu'on lui offrait. La solitude lui était précieuse. Il avait des heures de profonde mélancolie. Seules les lettres de Bernheimer, qui lui envoyait très régulièrement des nouvelles de Paris, parvenaient à le rassérer. Toujours et très ingénieusement le bon Sam trouvait moyen de lui raconter ce que faisait et pensait Thérèse. La jeune fille n'avait jamais écrit à Raimond, et cependant celui-ci était renseigné sur tout ce qui la concernait.

L'existence de la jeune fille s'écoulait régulière jusqu'à la monotonie auprès de sa tante toujours plaintive. Une promenade de deux heures en voiture, avec la vieille dame, était sa seule distraction. Elles allaient au Bois, s'arrêtaient dans l'allée de la Reine-Marguerite, pour ne pas se mêler au mouvement mondain de l'allée des Acacias, marchaient quand le temps le permettait, remontaient en voiture et retournaient. Quand Bernheimer venait, l'hérèse parlait de Raimond à son parrain. C'était son seul plaisir.

Ainsi, entre ces deux êtres séparés par la fatalité de la vie, Samuel servait de trait d'union, et s'y employait avec soin. Il se rendait parfaitement compte du travail qui se faisait dans l'esprit de Ploërné. Pour le loyal Breton, l'amour ne pouvait exister sans estime. Et, comme un fruit pourri se détache de l'arbre, son amour pour Lydie était tombé de son cœur. Quant aux sentiments de sa filleulle Bernheimer les connaissait. Il enrageait de voir ces deux jeunes gens souffrir loin l'un de l'autre, et il cherchait un moyen de les réunir. Mais il se heurtait à des obstacles insurmontables. Un jour, il avait dit à Thérèse :

— Je ne comprends pas Raimond de ne pas chercher à reprendre sa liberté.

Thérèse leva la tête, mais garda le silence.

— Que doit-il à cette coquine, en somme ? Ne pourrait-il point divorcer ?

— A quoi cela lui servirait-il ? dit la jeune fille avec tranquillité. La liberté qu'il retrouverait serait une liberté factice. Il serait dégagé légalement, mais son engagement moral subsisterait toujours. Pour ceux qui croient à l'éternité des liens contractés par le mariage le divorce est inutile.

— Ainsi, selon toi, il n'y a que la mort de sa femme qui puisse le libérer ? dit Samuel avec un soupir. Alors il y a des chances pour qu'il traîne le boulet jusqu'à son dernier jour... Car toutes ces scélérates ont une santé de fer ? Il est vrai qu'en Italie il fait beaucoup de vent, qu'on construit mal... et dame, une bonne cheminée sur la tête !...

— Je prie tous les jours pour qu'elle vive et se repente, dit simplement Thérèse.

— Bravo ! fit Bernheimer.

Depuis ce jour Samuel ne chercha plus de solution usuelle à la triste situation dont souffraient silencieusement Thérèse et Raimond, mais, dans le secret de sa pensée, il lui arrivait souvent d'adresser des invocations à une vague providence distributrice des naufrages, des incendies et des accidents de chemin de fer.

La troisième année de son exil commençait, et Raimond revenait de chasser chez lord Fitz Gerald, dans les environs d'Inverness, lorsqu'en arrivant chez lui, à Londres, il trouva sur sa table les lettres qui l'attendaient depuis plus d'une semaine. Une large enveloppe, dont l'adresse était de Bernheimer, attira son regard. Il la prit avant toutes, et l'ouvrit. Elle contenait une lettre et un fragment de journal. Il commença la lecture de la lettre, mais aux premiers mots il pâlit, sa vue se troubla, il lui sembla qu'autour de lui tout devenait noir. Il passa la main sur ses yeux, et reprit à haute voix, comme s'il voulait se convaincre qu'il ne se trompait pas : " Mon cher Raimond. J'ai une triste nouvelle à vous communiquer. Elle m'est envoyée par mon correspondant de Naples, et concerne votre femme. Prise de la fièvre typhoïde, il y a un mois, elle a succombé la semaine dernière. Le *Corriere di Napoli*, dont je vous envoie un extrait, vous donnera des détails..."

Il laissa tomber la lettre, et, d'une main tremblante, déplia le fragment de journal. Un simple fait-divers emphatique sur la mort de cette " ravissante Française qui avait été pendant deux ans, à Naples, la joie des yeux... Le mal implacable, malgré les soins passionnés du prince D..., avait détruit cette adorable créature... Détail touchant : une mulâtresse, qui l'avait élevé, ne la quittait jamais, n'avait pu supporter la douleur de la perdre, et avait été trouvée, le lendemain, morte auprès du cercueil..."

Raimond s'assit, et resta à rêver jusqu'au soir. Soit domestique, en entrant dans sa chambre, inquiet de ne point le voir sortir pour dîner, le trouva le front appuyé sur sa main, livré à une douloureuse méditation. Rappelé à lui-même, le comte reprit la lettre de Bernheimer dont il n'avait point continué la lecture : " Je connais trop votre cœur, poursuivait Samuel, pour douter que vous éprouverez une sincère douleur. Vous l'avez ardemment aimée, et si grandes, si renouvelées qu'aient été ses fautes, c'était une adorable femme, envers laquelle sa grâce et sa beauté rendaient, hélas ! l'indulgence facile. Elle vous avait bien fait souffrir, mais je suis sûr que vous ressentiez pour elle plus de pitié que de colère. En lisant ma lettre, vous pleurez ; moi j'ai pleuré en apprenant sa mort. Mme de Saint-Maurice a supporté ce coup terrible mieux que je n'aurais pensé. Il est vrai que Thérèse, en ces tristes jours, a été admirable d'attitude et de langage, et a su imposer la résignation à celle pour qui elle est, depuis deux ans, une véritable fille. Et maintenant, mon cher

